

Enseignement agricole *Formations grandeur nature*



L'Enseignement Agricole à la rentrée 2009





Bruno Le Maire,
Ministre de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche
crédits photos :
Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

A vous tous, enseignants, directeurs d'établissements et cadres de l'enseignement agricole, ainsi qu'aux élèves et à leurs familles, je tiens à dire combien je suis fier de participer à cette rentrée scolaire et universitaire.

Dès ma prise de fonction en juin dernier, mes échanges avec les représentants des personnels m'ont convaincu de la valeur et de l'efficacité de l'enseignement agricole qui permet à 86 % de ses élèves de trouver du travail à l'issue de leurs études. J'ai pris aussi la mesure des doutes et des attentes.

L'enseignement agricole est au cœur des missions de ce ministère. Lui redonner des perspectives, c'est assurer la gestion et la valorisation de nos ressources, préparer l'avenir de notre alimentation et le passage vers l'agriculture et la pêche durables. Je souhaite que nous puissions ensemble garantir l'identité de l'enseignement agricole et préciser ses objectifs. C'est pourquoi j'ai annoncé le lancement d'assises nationales en septembre : je veux faire de ces assises un grand moment d'échanges et de dialogue qui devra aboutir à des propositions concrètes. Notre appareil de formation doit redevenir ce laboratoire d'idées pour l'agriculture et l'espace rural qui a fait sa notoriété ; il doit aussi constituer un modèle dans les domaines de la pédagogie et de l'expérimentation.

Je tiens à saluer l'engagement de l'enseignement agricole dans la mise en œuvre des nombreuses réformes conduites cette année : le baccalauréat professionnel en trois ans, l'adaptation des brevets de technicien supérieur agricole aux exigences européennes, la masterisation de la formation des enseignants, le nouveau statut des enseignants-chercheurs et la poursuite de la fusion des établissements d'enseignement supérieur. D'autres réformes sont en cours dans les lycées et la formation professionnelle. Les liens entre l'enseignement supérieur et la recherche seront resserrés grâce au consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement. Enfin, je connais la mobilisation de l'enseignement agricole pour prévenir et lutter contre la pandémie grippale.

Face à ces enjeux importants, vous pouvez compter sur moi pour écouter et prendre les décisions qui renforceront l'enseignement agricole. Mais je compte également sur vous. Mon souhait est que cette nouvelle année scolaire et universitaire permette à la communauté éducative, aux 205 000 élèves et apprentis, et aux 15 500 étudiants de préparer l'avenir de l'agriculture française et européenne.

Bruno Le Maire
Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Les nouveautés de la rentrée scolaire et universitaire 2009	3
● La rénovation de la voie professionnelle : le baccalauréat en 3 ans et le BEPA rénové	5
● Le 5ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique	6
● Les BTSA rénovés	6
● Le recrutement au niveau master des enseignants et conseillers principaux d'éducation de l'enseignement technique agricole	7
● Le nouveau statut des enseignants-chercheurs	7
● La grippe A/H1N1 : le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale	8
Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2009 – 2010	9
L'enseignement agricole pleinement inscrit dans les politiques du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche	11
● Le développement durable	11
La biodiversité	11
Le Plan ECOPHYTO 2018	11
L'agriculture biologique	12
La filière apicole : des outils de l'innovation et de formation	13
La performance énergétique	14
L'éducation au développement durable	14
● L'alimentation	16
L'extension de l'opération « Un fruit à la récré » aux établissements d'enseignement agricole, l'alimentation bio, l'éducation à la santé	16
L'enseignement agricole et les politiques nationales de formation et d'emploi	17
● L'innovation pédagogique via les réformes et les opérations expérimentales pour les voies professionnelles, générale et technologique	17
● La consolidation des voies de formation par apprentissage et professionnelle continue	17
● L'accès des personnes en situation de handicap dans l'enseignement agricole	18
● La mission de coopération internationale	19
L'enseignement agricole et les politiques nationales d'enseignement supérieur et de recherche	20
● Le Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement	20
● La poursuite de la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire à travers les pôles de compétences	20
● Le Plan Campus du Plateau de Saclay	21
● La restructuration du site de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort	21
● Pass' pour le Sup' : le tutorat jeunes de l'enseignement agricole / entreprises	22
● Les pôles de compétitivité : les 10 priorités du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche	23
● La relance de l'innovation	23



Les données essentielles	25
● L'organisation générale de l'enseignement agricole	27
● Les effectifs	28
en formation initiale scolaire et supérieur court.....	28
en apprentissage	30
en formation professionnelle continue.....	31
en formation supérieure longue	31
● Les résultats aux examens	33
● L'insertion professionnelle	34
● Les établissements	37
● Les personnels.....	37
● L'enquête de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole technique	38
Siglier	39

Les nouveautés de la rentrée scolaire et universitaire 2009

Les nouveautés de la rentrée scolaire et universitaire 2009

● La rénovation de la voie professionnelle : le baccalauréat en 3 ans et le BEPA rénové

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche s'est pleinement inscrit dans la réforme du baccalauréat professionnel en trois ans qui vise les objectifs suivants :

- augmenter le nombre de jeunes possédant un diplôme professionnel de niveau IV (baccalauréat) tout en limitant les sorties sans qualification ;
- mettre sur un pied d'égalité la formation professionnelle avec les formations générale et technologique en prévoyant l'obtention d'un baccalauréat en trois ans après la classe de troisième ;
- favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court (BTSA).

Cette rénovation sera mise en œuvre dans les établissements d'enseignement agricole à partir de la rentrée 2009, avec la volonté de préserver les spécificités professionnelles auxquelles l'enseignement agricole est fortement attaché.

En septembre 2009, les établissements scolaires accueilleront des élèves sortant de troisième dans les classes de secondes professionnelles qui constituent la première année du cursus en trois ans conduisant au baccalauréat professionnel.

Cinq secondes professionnelles sont mises en place : "Productions animales", "Productions végétales - Agroéquipement", "Nature - Jardin - Paysage - Forêt", "Conseil vente" et "Alimentation - Bio industries - Laboratoire" pour l'accès aux dix sept spécialités de baccalauréat professionnel.

Le maintien du diplôme BEPA, sous une forme rénovée, a été dès l'origine un axe majeur de cette réforme. Les élèves qui s'engagent dans le cycle de trois ans conduisant au diplôme du baccalauréat professionnel, pourront obtenir un Brevet d'Études Professionnelles Agricoles. Ce diplôme professionnel de niveau V, délivré par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, sera inscrit au Répertoire national des Certifications Professionnelles (RNCP). Il sanctionne l'acquisition de compétences et de connaissances générales et professionnelles pour exercer des activités d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel

relevant de l'agriculture. Les jeunes qui ne souhaiteraient pas, pour diverses raisons, aller jusqu'au terme de leur cursus en trois ans, pourront légitimement faire valoir ce diplôme sur le marché du travail pour trouver un emploi de niveau V.

Les épreuves certificatives permettant l'acquisition du BEPA seront organisées au cours de la formation en classes de seconde et de première professionnelles pour les apprenants en formation. Les professionnels seront associés à la délivrance du BEPA au travers d'épreuves pratiques et orales. La première session d'examen du BEPA rénové sera organisée en juin 2011. Douze spécialités du BEPA rénové ont ainsi été créées, chacune rattachée à une ou plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel.

Une clé de réussite de la réforme réside dans la mise en œuvre d'une véritable "individualisation" du parcours de formation de chaque jeune. A ce titre, l'écriture des référentiels de formation des secondes professionnelles a été volontairement placée sous le signe de l'innovation et de l'autonomie pédagogiques. Des heures y sont explicitement prévues pour permettre aux équipes enseignantes de proposer aux élèves des enseignements différenciés selon leurs besoins. Il est prévu de proposer ce type d'enseignement à l'initiative des établissements en classe de première et de terminale de baccalauréat professionnel.

Un important dispositif d'accompagnement des équipes pédagogiques et des équipes de direction des établissements d'enseignement agricole a été mis en place. Afin d'être au plus proche des problématiques locales ; celui-ci est déconcentré et coordonné par chaque Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt avec le soutien de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche et du Système National d'Appui à l'enseignement agricole qui a été mobilisé à cet effet.

● Le 5ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole technique

Le schéma prévisionnel national des formations (SPNF) est l'outil de conduite par l'Etat du dispositif national de l'enseignement général, technologique et professionnel et de la formation professionnelle agricoles.

Le 5ème schéma qui a fait l'objet d'un arrêté signé le 9 janvier 2009 couvrira la période 2009 – 2014. Il résulte d'une démarche renouvelée, initiée au printemps 2008. Cette démarche s'est appuyée sur le travail préalable d'un groupe d'experts désignés par le Ministre et présidé par le sénateur Françoise FERAT. A partir des orientations retenues par le Ministre, un groupe de travail composé de membres du CNEA, s'est réuni pour élaborer le projet du schéma.

Celui-ci est centré sur des objectifs clairement exposés par niveau décisionnel : national (25 objectifs), régional (15 objectifs) et établissement (16 objectifs). Il est consultable sur le site de l'enseignement technique agricole :

<http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/textes-officiels/schema-previsionnel-national-des-formationen/5e-spnf.html>

Le 5ème SPNF est organisé autour de 3 orientations :

Le choix de la qualité

- L'adaptation des formations aux besoins sociétaux : l'individualisation des parcours
- Le développement des parcours promotionnels
- Le développement d'une action éducatrice globale
- L'ouverture sur le monde : la coopération internationale
- La généralisation des outils de suivi des jeunes.

La nécessité de l'innovation

- L'innovation scientifique et technique : le développement durable
- L'innovation sociale : la formalisation de l'engagement entre le jeune, la famille et l'établissement
- L'innovation pédagogique : personnalisation des formations.

L'amélioration du pilotage

- Une offre de formation équilibrée
- La synergie et l'autonomie des établissements
- Le dialogue régional renforcé pour un pilotage légitime
- Une priorité à l'évaluation.

Le CNEA se prononcera d'ici la fin de l'année 2009 sur le contenu et les modalités d'un tableau de bord de suivi du 5ème SPNF et l'ONEA (observatoire national de l'enseignement agricole) prend en charge son évaluation.

● Les BTSA rénovés

La rénovation des BTSA lancée en 2007, vise à positionner ce diplôme dans l'enseignement supérieur et à l'inscrire dans le cadre du dispositif européen de l'enseignement supérieur fondé sur trois grades "licence / master / doctorat" (décret n°2007-946 du 15 mai 2007).

L'année scolaire 2009-2010 revêt un caractère particulier car le nouveau tronc commun s'appliquera à tous les BTSA rénovés (trois options - " Viticulture-oenologie", " Sciences et technologies des aliments" et " Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques") et non encore rénovés (au total seize options).

La rénovation en cours au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche consiste à mettre en place le système des crédits ECTS - système européen de transfert et d'accumulation de crédits – et à commencer à organiser l'année en deux semestres (semestrialisation). Ce second point permet d'offrir aux étudiants la possibilité d'une réorientation à l'issue du premier semestre entre les différentes options de BTSA.

De plus, la rénovation vise à repenser le diplôme en terme de référentiel de certification, ce qui nécessite d'introduire la notion de capacités certifiées par le diplôme et donc à acquérir grâce à la formation. Désormais un diplôme est en effet, défini par trois référentiels : le référentiel professionnel (décrivant des situations professionnelles significatives), le référentiel de certification (capacités certifiées) et le référentiel de formation (explicitation par des modules des objectifs pédagogiques à acquérir).

● Le recrutement au niveau master des enseignants et conseillers principaux d'enseignement de l'enseignement technique agricole

La réforme du recrutement des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel et conseillers principaux de l'enseignement technique agricole public sera mise en œuvre, comme au ministère de l'Education Nationale, de façon progressive à partir de la session de concours organisée en vue de la rentrée scolaire 2010.

Un dispositif similaire s'appliquera aux agents contractuels de droit public de l'enseignement privé agricole, avec les mêmes échéances pour le privé temps plein. Concernant les Maisons Familiales Rurales, une évolution des modalités sera également prévue.

Les dispositions pérennes des décrets statutaires qui sont en cours de publication, prévoient que les candidats aux concours externes doivent justifier d'un master ou d'une inscription en dernière année d'étude en vue de l'obtention d'un master ou d'un diplôme jugé équivalent.

L'année 2010 est une année transitoire, les candidats aux concours externes pouvant se présenter avec les conditions de diplômes antérieures s'ils ont été présents aux épreuves d'admissibilité de l'année précédente, s'ils ont validé un cycle d'études supérieur d'au moins quatre années ou s'ils sont inscrits en première année de master.

Les épreuves de concours externes sont en 2010 les mêmes qu'en 2009, seules les conditions de formation des lauréats sont celles prévues par le nouveau dispositif.

Pour les candidats aux concours externes, le nouveau dispositif s'appliquera en totalité en 2011, les nouvelles épreuves du concours étant formalisées d'ici la fin de l'année 2009.

En revanche, pour les candidats aux concours internes, ce sont les conditions de diplômes des anciens textes qui s'appliquent jusqu'à la session 2015 incluse.

● Le nouveau statut des enseignants-chercheurs

Les 850 enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole, vont bénéficier, dès le 1er septembre 2009 des mêmes dispositifs que les enseignants-chercheurs des universités.

Trois décrets ont été adoptés en Conseil des Ministres du 25 août 2008. Les deux premiers décrets transposent aux enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricoles les dispositions statutaires récemment prises pour les enseignants-chercheurs de l'université. Les obligations de service seront déterminées par rapport à une durée annuelle de référence et réparties entre les services d'enseignement et les activités de recherche. Les équivalences horaires applicables aux différentes fonctions des enseignants-chercheurs feront l'objet d'un référentiel national.

Par ailleurs, une accélération des carrières des professeurs et des maîtres de conférences, ainsi que des mesures d'assouplissement en matière de délégation et de congé de recherche et conversions thématiques, renforceront l'attractivité de ces corps.

Le nouveau dispositif de classement améliore sur plusieurs points la prise en compte de leurs services antérieurs, permet le classement dès la nomination en qualité de stagiaire, et autorise le cumul des services de natures différentes.

Ces deux décrets entreront en vigueur le premier jour du mois suivant leur publication, soit le 1er septembre 2009.

Enfin, le décret relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA), instance d'évaluation et de gestion de la carrière des enseignants-chercheurs, est modifié à compter du 1er janvier 2010, pour améliorer les règles de fonctionnement de cette instance. Les critères d'évaluation sont rendus publics, le nombre de mandats successifs des membres titulaires est limité à deux.

● Grippe A/H1N1 : le plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale

Afin d'assurer la protection de la population contre la pandémie grippale, le Gouvernement a édicté des consignes et plans qui ont pour objectif d'assurer une préparation adéquate à ces éventuelles périodes de crise.

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche est mobilisé et a mis en place, en cohérence avec ce dispositif gouvernemental, un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale pour les établissements d'enseignement agricole.

Les mesures nécessaires sont prises dans l'enseignement agricole en matière de prévention, d'information, de fermeture d'établissement et de continuité pédagogique parallèlement à celles déployées par l'Éducation nationale. Leur application est confiée aux Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), autorités académiques de l'enseignement agricole, en lien avec les autorités préfectorales et sanitaires. Les chefs d'établissements et les personnels de l'enseignement agricole sont eux aussi mobilisés.

S'agissant de la prévention, les élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique agricole vont recevoir dès la rentrée, un dépliant d'information. De ce fait, les parents auront une information précise et complète, permettant de faire face collectivement à la pandémie. Par ailleurs, chaque jeune suivra dans les premiers jours de la rentrée, une séquence d'information sur les gestes et comportements qui limitent la transmission de la grippe.

Les responsables des établissements ont été préparés à gérer les cas groupés de grippe A/H1N1 qui surviendraient dans le cadre scolaire. Les professionnels de la santé (médecins, infirmières, etc.) sont également prêts à intervenir pour accompagner les jeunes et leurs familles.

La fermeture des établissements et leur réouverture, seront arrêtées par les Préfets en fonction de la situation sanitaire et de son évolution.

La continuité pédagogique sera assurée : certains enseignements seront accessibles par internet à partir du site : www.mescours.portea.fr, en complément des dispositions prises par le ministère de l'Éducation nationale au travers de modules pédagogiques diffusés par France Culture et France 5.

De plus, des enseignants référents effectueront des permanences dans les établissements.

Ces informations sont disponibles et réactualisées régulièrement sur les sites de l'enseignement agricole : www.portea.fr et www.chlorofil.fr.

Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2009-2010

Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2009-2010

L'enseignement agricole pleinement inscrit dans les politiques du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

● Le développement durable

La biodiversité

La prise en compte de la biodiversité sauvage et domestique dans les politiques et les pratiques agricoles est rythmée par les différents engagements internationaux et nationaux : Convention des Nations Unies pour la diversité biologique de 1992 (Rio), - évaluation des écosystèmes pour le millénaire menée sous l'égide des Nations unies, stratégie nationale pour la biodiversité, Grenelle - de l'environnement (fin 2007) puis la loi de programme du Grenelle (fin 2008), - objectif Terres 2020 présenté en mars 2009 par le Ministre de l'Agriculture et de la pêche.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche accompagne naturellement cette actualité au niveau de l'enseignement agricole. La circulaire du 27 juin 2008 "Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole" a inscrit notamment la prise en compte de la biodiversité dans les itinéraires techniques agricoles comme une des thématiques prioritaires. Les lycées agricoles représentent ainsi, avec les 17000 hectares que comprennent aujourd'hui leurs exploitations, un important support de suivi et de démonstration de ces différents aspects de la biodiversité.

Des lycées agricoles engagés pour la biodiversité

Ce contexte a favorisé l'implication d'un nombre croissant d'établissements d'enseignement agricole dans des actions visant à développer des pratiques favorables à la biodiversité. Ces actions, conduites en partenariat avec des organismes de recherche et de développement, couvrent de multiples aspects de la biodiversité. Quelques exemples :

- test d'outils de diagnostic des pratiques agricoles quant à leur effet sur la biodiversité impliquant une dizaine d'établissements des régions Bretagne et Centre (projet IBIS piloté par la chambre régionale d'Agriculture du Centre et l'INRA) et une dizaine de lycées de la région Rhône-Alpes (projet IBEA piloté par France Nature Environnement)...
- test d'outils de sensibilisation aux relations entre les pratiques agricoles et les autres activités exploi-

tant des ressources communes sur un territoire où existe un fort enjeu de biodiversité ; 7 établissements de différentes régions de France (projet piloté par l'INRA d'Avignon) ;

- test d'outils d'évaluation de la biodiversité sur des exploitations agricoles : une trentaine d'établissements sur divers outils de suivi d'espèces indicatrices de la biodiversité (pollinisateurs, fleurs, etc.), avec l'appui scientifique de centres de l'INRA.

L'appel à projets "Mesures pour la préservation des espèces protégées"

Lancé par les Ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture, ce dispositif est venu amplifier l'engagement de l'enseignement agricole pour la biodiversité en permettant de mettre en œuvre des projets de développement des pratiques agricoles prenant en compte les espèces protégées sur les exploitations des lycées et de donner à voir au public le plus large ces pratiques exemplaires.

24 projets concernant 20 établissements répartis sur 13 régions ont été sélectionnés en 2007 et 2008. Les thèmes des projets sont très diversifiés. Beaucoup concernent la gestion d'espèces inféodées aux zones humides, la préservation des habitats des chauve-souris, le suivi des plantes messicoles ou encore le maintien d'espèces de mammifères et d'oiseaux. Tous les projets comprennent un volet important consacré à la diffusion d'informations sur leur territoire.

Ce partenariat avec le Ministère en charge de l'Ecologie dans le domaine de la biodiversité est poursuivi en 2009 dans le cadre d'un nouvel appel à projets.

Un poste d'animateur de réseau national sur la biodiversité a été créé en septembre 2008 afin d'impulser une dynamique formation-recherche-développement sur cette thématique. La première réunion nationale du réseau se déroulera en novembre 2009.

Le plan ECOPHYTO 2018

Les réflexions du comité d'experts mis en place, suite aux conclusions du Grenelle de l'environnement, convergent vers la nécessité de réduire la dépendance de notre agriculture envers les produits phytopharmaceutiques pour maîtriser les risques sanitaires et environnementaux liées à l'utilisation des pesticides

Sur la base de ces travaux le plan d'action ECOPHYTO 2018 a été lancé, le 23 avril 2009. Il a pour objectif de réduire de 50% l'usage de pesticides à l'horizon 2018.

Il s'inscrit dans la dynamique globale de l'agriculture durable et vise à un changement des référentiels et des pratiques en matière de protection des végétaux, avec la participation active des professionnels concernés.

Présenté en 8 axes et 103 actions ce plan concerne l'ensemble des directions du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

La DGER est directement concernée par l'axe 2 action 16 et une très grande partie de l'axe 4 .

Le poste d'animateur "Agronomie-ECOPHYTO 2018" créé par la DGER en septembre 2008, accompagne la mise en œuvre de ce plan dans l'enseignement agricole. Il a pour objet d'impulser, d'appuyer et de coordonner les expérimentations et la mise en œuvre des changements de pratiques agronomiques nécessaires.

L'action 16 du plan ECOPHYTO 2018 prévoit la mise en réseau dès l'automne 2009 d'un groupe pilote d'établissements d'enseignement agricole (au moins un par région et DOM) dont l'objet sera d'expérimenter, de valider les pratiques économes en intrants, de valoriser les démarches pédagogiques et les résultats obtenus.

L'axe 4 est piloté par la DGER et se concentre sur les problématiques de formation puisqu'il a pour objectifs de :

- renforcer la qualification des professionnels de l'application et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- former les acteurs professionnels à la réduction et à la sécurisation des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole (ZNA) et à l'emploi de méthodes alternatives ;
- adapter les diplômes et formations de l'enseignement agricole ;
- réviser l'agrément des distributeurs et applicateurs en prestation de services de produits phytopharmaceutiques.

Pour répondre à ces objectifs un groupe de travail issu de la Commission professionnelle consultative (CPC), constitué d'un large éventail de partenaires représentants à la fois les professionnels et les acteurs de la formation, a mis en place une procédure de formation et de délivrance d'un certificat : le CERTIPHYTO.

Ce certificat concerne les applicateurs, les décideurs et les conseillers pour l'utilisation agricole ou non agricole ainsi que les distributeurs, soit potentiellement environ 800 000 personnes.

Un tel dispositif demande une mobilisation importante. C'est à ce titre qu'a été lancée une expérimentation concernant la mise en place du dispositif de formation et d'évaluation relatif à la délivrance d'un certificat (le Certiphyto) pour l'ensemble des usages professionnels des produits phytopharmaceutiques.

Les référentiels de formation élaborés par EDUTER seront à disposition des centres retenus pour adapter ces formations aux différents publics.

Les chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole et en particulier les CFPPA sont particulièrement concernés par ce dispositif.

Ainsi les centres retenus, dont un formateur référent aura suivi trois jours de stage début juillet 2009, pourront participer à l'expérimentation qui à partir de juin 2010 sera remplacée par le dispositif définitif.

Ce certificat pourra être obtenu par quatre voies différentes :

- validation d'acquis académiques (diplôme) ;
- certification directement obtenue à l'issue de tests ;
- formation aux risques d'une demi journée puis positionnement avec journée de formation complémentaire pour ceux n'ayant pas montré un niveau suffisant ;
- formation de 2 jours avec délivrance directe du certificat.

Le positionnement se déroulera sous forme de QCM (50 questions) adapté au profil professionnel de chaque candidat.

Le certificat aura une durée de validité de 10 ans et des formations complémentaires seront prévues ultérieurement pour la prolonger.

L'Etablissement Public National de Rambouillet et l'ENFA de Toulouse proposeront aux enseignants des stages sur cette thématique.

L'objectif principal est bien tout à la fois de protéger les personnes et l'environnement tout en réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique a toute sa place au sein de l'enseignement agricole.

Le plan d'actions "Agriculture biologique – horizon 2012" identifie ainsi plusieurs leviers pour conforter l'implication de l'enseignement dans ce domaine :

l'introduction dans toutes les formations d'un enseignement centré sur l'agriculture biologique ;
l'intensification de la formation à l'agriculture biologique des enseignants et formateurs ;
la communication sur l'offre d'enseignement agricole proposée dans ce domaine, notamment en s'appuyant sur les actions des exploitations en agriculture biologique des lycées agricoles.

En application de ce plan et du "Grenelle de l'environnement", la rentrée 2009 marque la phase de déploiement de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole.

Les dispositifs de formation des enseignants et formateurs sont en place au niveau national et régional avec plusieurs stages programmés dès l'automne en coordination avec les profession-

nels du secteur. Des stages auront lieu en Midi Pyrénées, Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Centre.

Les exploitations des établissements ont intégré les nouvelles orientations précisées dans la circulaire DGER du 27 juin 2008 "émergence et diffusion des pratiques agricoles durables" et de nombreuses expériences testées ces dernières années se concrétisent par des passages en agriculture biologique d'ateliers ou de sites de production complets des exploitations agricoles d'Etablissement Public Local : ainsi par exemple, la décision de conversion complète a été prise à Tulle, la Roche sur Yon, Valence, Rennes et la première et seule houblonnière bio française qui doit commencer sa conversion sur le site de l'Etablissement Public Local d'Obernai.

Les exploitations viticoles ne sont pas en reste avec la conversion de la totalité du domaine viticole à Aix Valabre et à Rivesaltes et des conversions de parcelles à Avignon, Libourne, Carpentras et Aubenas. Le Réseau Mixte Technologique "DevAB" publie ses premiers résultats et fiches techniques, téléchargeables sur le site www.devab.org. Les ressources pédagogiques sur le lait, la viticulture et les grandes cultures en agriculture biologique sont finalisées et disponibles auprès d'Educagri Editions.

A la rentrée 2009, des personnels d'EPL siègeront à chaque commission de l'ITAB.

Concernant les formations, des instructions pédagogiques ont été données (note de service DGER/SDPOFE/N2008-2081 du 27 juin 2008) pour que l'approche du mode de production "Agriculture Biologique" soit confortée dans tous les référentiels de formation en cours de rénovation ou existants. Ceci a été mis en place à la rentrée scolaire 2008, avec un objectif de généralisation pour 2012. Ce thème doit être abordé dans toutes les formations de l'Enseignement Agricole et peut donner lieu à une orientation "AB" pour certaines formations.

Le baccalauréat professionnel agricole "conduite et gestion de l'exploitation agricole" (CGEA) ainsi que le Brevet professionnel, option "responsable d'exploitation agricole" (REA), qui sont deux diplômes de référence pour la capacité agricole, viennent d'être rénovés. Ces deux diplômes, mis en œuvre à la rentrée 2008, intègrent désormais clairement la référence à l'agriculture biologique.

Vingt établissements de formation continue publics et privés proposent d'ores et déjà un Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole à orientation agriculture biologique.

Deux licences professionnelles associant un établissement d'enseignement agricole (secondaire et supérieur) et une université existent actuellement dans le domaine de l'agriculture biologique. La licence professionnelle "Agriculture biologique : conseil et développement", habilitée en 2008 a permis de former une quarantaine d'apprenants et démarre une nouvelle promotion pour cette rentrée.

Enfin, la circulaire DGAL/SDQA/C2009-8001 du 2 janvier 2009 qui précise les conditions de mise en œuvre des plans d'action régionaux pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable,

indique leur vocation à décliner, sur une période de 3 ans, les enjeux et les ambitions de la politique de l'alimentation du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Les établissements d'enseignement agricole sont invités à très largement contribuer à la réussite de ces plans d'action régionaux destinés à faire émerger des stratégies et des actions partagées par le plus grand nombre d'acteurs. Cette participation des établissements d'enseignement agricole se fera sous la forme d'actions entrant dans le cadre de l'appel à projets proposé dans la note de service DGER/SDI/SDPOFE/N2009-2065 du 10 juin 2009. La consommation des produits issus de l'agriculture biologique fait clairement partie des thèmes sur lesquels ces actions doivent porter.

Pour faciliter les échanges de pratiques, le réseau d'établissements "FORMABIO" travaille sur cette thématique : il regroupe plus de 60 établissements publics et privés et plus de 200 participants.

La filière apicole : des outils d'innovation et de formation

Préoccupé par la mortalité des abeilles, l'impact de celle-ci sur la biodiversité et l'agriculture, et par la fragilisation de la filière apicole, le Premier Ministre a confié en janvier 2008 une mission d'audit et de diagnostic à Martial Saddier, député de Haute Savoie. Les conclusions de son rapport parlementaire ont été remis au Ministre de l'Agriculture le 10 octobre 2008, incluant notamment la création d'un institut technique apicole et le développement d'actions de formations d'apiculteurs. Un comité opérationnel apicole, regroupant l'ensemble des acteurs de cette filière et de la recherche et du développement dans ce secteur, s'est réuni de janvier à mai 2009 afin de recenser les besoins des professionnels.

Afin de contribuer au développement de la filière apicole, la formation professionnelle constitue un enjeu majeur. Il a aussi été décidé de proposer dès la rentrée scolaire 2009, des Modules d'Initiatives Locales (MIL) en apiculture, accessibles aux étudiants en BTSA Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation (ACSE), Technologies végétales (TV), Productions animales (PA), Production Horticole (PH), Gestion et Protection de la Nature (GPN) et Aménagements Paysagers (AP) que ce soit en formation initiale scolaire ou par apprentissage et en formation continue.

L'objectif principal de ce module est la mise en œuvre de pratiques professionnelles durables pour concilier le maintien des activités agricoles et des activités pollinisatrices.

Ce nouveau module fait l'objet d'une note de service (parution fin juin 2009) qui propose un cadre - un référentiel professionnel et de certification accompagnés de recommandations pédagogiques - que les établissements pourront s'approprier en l'adaptant au contexte local de la filière apicole.

La performance énergétique

En septembre 2008, la DGER crée un poste d'animateur national de réseau "Performance énergétique des exploitations et ateliers de l'enseignement agricole". Son rôle est d'accompagner et de coordonner les actions initiées par les établissements, d'informer leurs personnels sur la thématique énergie, de favoriser la communication sur les actions mises en œuvre, d'impulser une dynamique formation-recherche-développement. Ce poste et le réseau constitué viennent en appui aux établissements dans le cadre du Plan Ministériel de Performance Énergétique des exploitations agricoles et en appui aux réseaux régionaux des Directeurs d'Exploitations Agricoles et Directeurs d'Ateliers Technologiques (DAT).

Une conférence internet "énergie" dans la messagerie de l'enseignement agricole "Melagri" devrait être créée à l'automne 2009.

La fin d'année 2008 et tout le premier semestre 2009 ont été des moments de très forte mobilisation des établissements de formation pour la mise en œuvre de l'action "déploiement des bilans carbone (centres de formation et ateliers) et Planète (exploitations)". En effet, dans le cadre du Plan d'Administration Exemplaire, les établissements comme toutes les administrations, ont réalisé des bilans carbone et énergétique, première étape qui vise à élaborer des plans d'actions afin d'améliorer leur performance énergétique. Trois séminaires nationaux ont été mis en œuvre pour former les référents régionaux de l'action. Une synthèse sera produite et présentée lors du colloque de restitution nationale organisée en octobre 2009, à Paris, pour les référents et chefs de projets locaux, personnels ayant permis la réalisation de cette action d'envergure.

La circulaire sur le Plan de Performance Énergétique (PPE) des entreprises agricoles est parue le 18 février 2009 (DGPAAT/SDEA/C2009-3012). Cette circulaire présente les dispositions relatives au PPE mises en œuvre dans la continuité des travaux issus du Grenelle de l'environnement et du Plan de Relance de l'économie Française.

Le PPE permet aux entreprises agricoles d'être accompagnées financièrement pour des investissements liés aux économies et à la production d'énergies renouvelables. Les entreprises, pour accéder aux aides aux investissements associés, devront réaliser un diagnostic énergétique. Pour les exploitations des Établissements Publics locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) les diagnostics Planète réalisés dans le cadre de l'action "déploiement des bilans carbone et Planète" sont valides.

Dès le mois d'avril sous l'impulsion du réseau national "Performance énergétique", un groupe d'une quinzaine d'établissements se réunissait pour travailler collectivement sur leurs projets :

- 6 EPLEFPA (Obernai, Fontaines, Pontivy, Périgueux, Saintes, La Motte Servolex) ont déposé des dossiers d'aide à l'installation de méthanisation.
- 6 EPLEFPA (Castelnaudary, Montbrison, Vesoul, Le Chesnoy, La Germinière, Mugron) ont déposé des dossiers concernant les "bancs d'essai de tracteurs"

Ils sont en attente de décision du comité national de sélection.

Plusieurs stages de formation sur la thématique performance énergétique seront proposés dans le cadre du Plan national de formation 2010 à destination des enseignants et des DEA/ DAT.

L'éducation au développement durable

L'Éducation au Développement Durable (EDD) révèle des enjeux fondamentaux pour l'enseignement agricole : la formation d'un citoyen qui peut prendre en compte la complexité, ayant tout à la fois une conscience d'acteur systémique et professionnelle. Dans ce cadre, les établissements ont un statut d'acteur du monde rural et péri-urbain.

C'est aussi dans cette perspective que le développement durable est posé comme cadre à l'écriture des référentiels : les préoccupations de durabilité sont par exemple intégrées dans la formation des futurs agriculteurs afin de les préparer à être confrontés à une diversité d'agricultures, de leur donner les outils pour en faire l'analyse, se repérer dans cette diversité et raisonner leurs choix techniques. Les nouveaux référentiels des secondes professionnelles, 1ère année du baccalauréat professionnel en trois ans, applicables à partir de la rentrée 2009, tiennent compte des enjeux de l'éducation au développement durable, d'une part dans les modules de formation des disciplines générales et professionnelles, d'autre part dans le cadre d'un stage collectif d'une semaine d'éducation ayant pour thème l'éducation à la santé et au développement durable. Ces dispositions se prolongeront dans le cadre de toutes les spécialités du bac pro à la rentrée 2010 et seront étendues aux modules professionnels au fur et à mesure des rénovations.

L'accompagnement des équipes pédagogiques a été initié afin de favoriser les enseignements concernant le développement durable et de proposer des situations pédagogiques qui permettent l'apprentissage des techniques et la compréhension de l'environnement. La construction de ressources pédagogiques telles que le livre de bord des classes d'eau prévu pour la fin 2009, constituera une première réponse à ces exigences.

Mettre en cohérence les valeurs et objectifs du développement durable n'est pas sans conséquence sur les modes de fonctionnement d'un établissement. Utiliser celui-ci pour expérimenter, apprendre et mettre en pratique, est un gage d'application des principes de l'Education au Développement Durable.

A la fin de l'année scolaire 2008-2009, ce sont environ 100 établissements agricoles - essentiellement publics - qui sont engagés dans une démarche de projet globale en développement durable. Ils se répartissent ainsi :

- une dizaine de projets "Eco-Ecole" (ex. Champagne-Ardenne) ;
- une quinzaine de démarches "Lycée responsable" (ex. Rhône Alpes, Pays de Loire) ;
- près de 70 Agendas 21 ou démarche similaire (Midi Pyrénées, Picardie, Franche Comté, Bourgogne, Basse et Haute-Normandie, etc.).

Ainsi trois grands types d'engagement, dans une démarche de progrès, sont aujourd'hui observables, y compris parmi les établissements engagés dans une démarche d'Agenda 21 d'établissement de formation :

- 1- une prise de conscience et un engagement dans des actions ;
- 2- un ensemble d'actions coordonnées intégrant l'ensemble des piliers du développement durable ;
- 3- des actions fortes et structurantes, la mise en avant des finalités éthiques du développement durable (gouvernance), l'exemplarité et la transférabilité des actions [ex : Education au Développement Durable en Haute-Normandie, Agenda 21 des Lycées agricoles publics de Picardie, Lycée Jules Rieffel Saint-Herblain].

Au-delà d'un engagement qui s'inscrit dans le cadre des prescriptions ministérielles - tel le Bilan CARBONE - il s'agit aujourd'hui, aux échelles nationales, régionales et locales, d'utiliser les expériences d'établissements engagés pour :

- reconnaître et valoriser les démarches engagées ;
- évaluer les actions et projets selon des indicateurs en EDD... pour se donner de nouvelles marges de progrès ;
- décliner un projet d'établissement en développement durable ;
- donner un horizon intégrant de nouveaux modes de gouvernance des établissements en accords avec les valeurs et objectifs du développement durable.

Il convient de caractériser ces démarches, de relever leurs réussites et les obstacles rencontrés afin de faire progresser les pratiques dans le cadre d'un véritable projet d'établissement territorial en développement durable en lien avec le 5e Schéma Prévisionnel National des Formations.

Un état des lieux est attendu pour fin 2009 ainsi que la première phase de capitalisation des expériences pour juin 2010.

● L'alimentation

L'extension de l'opération "Un fruit à la récré" aux établissements d'enseignement agricole, l'alimentation bio, l'éducation à la santé

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche s'est engagé dans une nouvelle politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable pour mieux informer les consommateurs et concilier plaisir et santé. Son action dans ce domaine rejoint pleinement les objectifs du Programme National Nutrition Santé.

Les établissements d'enseignement agricole sont partie prenante dans la dynamique des territoires et en mesure de jouer un rôle structurant notamment grâce à leur présence dans toutes les régions et à l'existence d'exploitations agricoles ou d'ateliers technologiques sur de nombreux sites.

Par ailleurs, la carte des formations proposées permet de développer des actions pour une politique de l'offre alimentaire sûre, diversifiée et durable, en lien avec les 4 priorités annoncées dans le plan d'action national :

- garantir au consommateur la sécurité sanitaire de son alimentation,
- promouvoir une alimentation sûre et diversifiée,
- réduire l'injustice alimentaire,
- encourager l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables.

Les établissements d'enseignement agricole peuvent très largement contribuer à la réussite de ces plans d'action et faire émerger des stratégies et des actions partagées par le plus grand nombre d'acteurs au niveau de chaque région.

Dans le cadre de l'action du ministère au niveau national, les principaux thèmes mis en œuvre pour cette année scolaire sont :

- d'inciter les établissements à participer au programme de distribution gratuite de fruits et légumes avec un accompagnement pédagogique. La communauté européenne a décidé de cofinancer à hauteur de 51% la distribution en complément de la ration quotidienne. La consommation des fruits frais et des légumes a baissé de 15% entre 1999 et 2003. Près de 44% des enfants de 3 à 17 ans consomment moins d'une portion de fruits par jour. Or, ces produits sont essentiels à une alimentation variée et équilibrée pour répondre à l'appel à projet alimentaire. L'objectif est la sensibilisation des jeunes, au goût et au plaisir de manger des fruits et des légumes ceci afin de contribuer à faciliter l'accès à ces produits et à permettre d'en consommer plus ;

- de proposer des actions destinées à faciliter la compréhension et l'information des consommateurs en prenant en compte les habitudes, les contraintes et les questions sur l'alimentation. Il s'agit de faciliter l'accès à une information claire, afin de participer à l'éducation alimentaire de chacun dans tous ses aspects culturels.

En 2008, les résultats du baromètre des perceptions alimentaires ont montré que l'apprentissage de la cuisine retrouve une place importante dans les priorités des Français. Face au constat d'un accroissement des inégalités nutritionnelles, une attention particulière sera accordée aux populations démunies et aux personnes âgées afin d'apporter une réponse à leurs besoins :

- intégrer un système durable de production des produits alimentaires en permettant aux exploitations et aux ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole de venir en appui pour favoriser la mise en œuvre des mesures initiées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche :
- améliorer la qualité nutritionnelle des produits, la connaissance des techniques de production, le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique, la réduction des pesticides.

L'enseignement agricole et les politiques nationales de formation et d'emploi

● L'innovation pédagogique via les réformes et les opérations expérimentales pour les voies professionnelles, générale et technologique

La rénovation de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans après la classe de troisième) à compter de la rentrée 2009 est l'occasion de relancer l'innovation pédagogique. Cela concerne aussi les réflexions en cours pour la réforme du lycée.

En effet, une clé de réussite de la mise en place du baccalauréat en trois ans réside dans la mise en oeuvre d'une véritable "individualisation". Ceci nécessite que chaque établissement fasse preuve d'innovation dans ce domaine.

A ce titre, l'écriture des référentiels de formation des cinq secondes professionnelles qui seront mises en place à la rentrée 2009, a été volontairement placée sous le signe de l'innovation et de l'autonomie pédagogiques : des heures y sont explicitement prévues pour permettre aux équipes enseignantes de proposer aux élèves, selon leurs besoins, de conforter leurs acquis dans certaines matières où ils pourraient rencontrer des difficultés.

Pour renforcer la mise en oeuvre de pratiques innovantes par les établissements d'enseignement agricole, il est aussi prévu, qu'à compter de janvier 2010, des opérations pilotes concernant l'autonomie pédagogique des établissements pour l'ensemble des voies de formation, se mettent en place.

Cela a fait l'objet d'un appel à projets à destination des établissements publics et privés de l'enseignement agricole et concernera in fine une quinzaine d'établissements volontaires.

Ces opérations permettront :

- d'impulser et d'accompagner des établissements dans une démarche ambitieuse d'innovation ;
- de mettre en place des organisations, des conditions de formations, des pratiques porteuses d'innovation pédagogique en intégrant les objectifs de la rénovation de la voie professionnelle et les réflexions de la réforme du lycée ;
- de mutualiser les pratiques innovantes et d'en faciliter les transferts.

Il est prévu que les thèmes prioritairement abordés par les établissements soient :

- l'autonomie et le pilotage pédagogique des établissements (la mise en place d'organisations qui impactent le pilotage pédagogique de l'établissement, la mixité des publics, l'évolution des compétences des différents acteurs de l'établissement, l'organisation en réseau pour proposer des parcours multi-établissements aux candidats, les rythmes scolaires, l'ouverture sur le monde professionnel et la découverte des métiers...);
- la professionnalisation de l'enseignement et les modalités de certification (la valorisation particulière des séquences d'apprentissage en milieu professionnel, l'organisation de l'évaluation en situation professionnelle, l'organisation individualisée de la certification...);
- l'individualisation des parcours des apprenants et des formations (la prise en compte des acquis, la construction de parcours individualisés de manière systématique, la modularisation des contenus d'apprentissage adaptés à des projets individualisés, l'innovation dans les méthodes pédagogiques hors face à face, le développement de modalités d'accompagnement individualisé au projet professionnel...).

Le système national d'appui (SNA) sera mobilisé pour accompagner les établissements volontaires dans leur démarche et aussi pour produire des ressources qui seront diffusées à l'ensemble des établissements d'enseignement agricole.

● La consolidation des voies de formation par apprentissage et professionnelle continue

Le caractère fortement professionnel de l'enseignement agricole bénéficie d'une proximité essentielle des différentes voies de formation, souvent intégrée dans les mêmes établissements. Aux cotés des formations scolaires dans les lycées proprement dits, l'offre de formations par apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue, constitue une gamme de solutions diversifiées dans un objectif de construction de vrais schémas de formation tout au long de la vie. En particulier les centres de formation d'apprentis dans les établissements d'enseignement agricole et les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) accueillent les jeunes adultes en recherche d'orientation et d'insertion professionnelle, afin de les préparer à des formations qualifiantes que sont les diplômes de l'enseignement agricole, mais aussi à des formations plus courtes et certifiantes comme les certificats de qualification professionnelle reconnus par les branches professionnelles partenaires du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

C'est un des objectifs majeurs du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie actuellement en discussion au Parlement. Ce projet de loi est structuré autour des objectifs suivants : mieux orienter les fonds de la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin, développer la formation dans les petites et moyennes entreprises ; insérer les jeunes sur le marché du travail, en s'appuyant notamment sur les contrats en alternance ; améliorer les circuits de financement et mieux évaluer les politiques de formation professionnelle ; simplifier, mieux informer, mieux orienter et accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi.

Le secteur agricole et agro-alimentaire est partie prenante de cette ambition. Le Ministère et les partenaires sociaux sont particulièrement attachés à ce que leurs spécificités en permettent des déclinaisons adaptées. Il est notamment essentiel de décliner efficacement les moyens qui permettront de renforcer les outils d'orientation professionnelle destinés à aider les jeunes à s'informer, à se repérer et à construire leur projet professionnel, ou soutenir des adultes en reconversion professionnelle, qu'ils soient actifs ou à la recherche d'un emploi.

L'année 2009 par la mise en place des nouvelles aides gouvernementales aux employeurs recrutant des apprentis ou des salariés en contrat de professionnalisation, permettra dans tous les secteurs une consolidation des voies de formation par apprentissage et professionnelle continue, notamment dans un contexte de difficultés économiques dont un des risques est de voir se restreindre les actions de formation alors même qu'il est plus nécessaire que jamais d'investir dans les compétences des salariés et chefs d'entreprise.

La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place des nouveaux cursus vers les baccalauréats professionnels, connaîtra un déploiement parallèle pour les voies de l'apprentissage et de la formation continue, selon les dispositions réglementaires qui leur sont propres. Cette réforme permettra la mise en place de contrats d'apprentissage désormais de 3 ans pour la préparation d'un baccalauréat professionnel. Elle permet également, notamment pour les filières et les entreprises qui préfèrent travailler sur des durées de contrat plus courtes, de maintenir des contrats de deux ans, à la fois pour préparer des diplômes de niveau V (CAPA, BPA) ou pour préparer des baccalauréat professionnels après une classe de seconde professionnelle par la voie scolaire ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V.

● L'accès des personnes en situation de handicap dans l'enseignement agricole

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a souhaité s'engager de manière exemplaire pour l'accueil des personnes handicapées au sein des établissements d'enseignement. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé le cadre de cette action qui constitue une priorité gouvernementale.

Plusieurs dispositions ont déjà été prises dans l'enseignement agricole afin de permettre la scolarisation dans les meilleures conditions, en milieu ordinaire, des élèves et étudiants en situation de handicap. En lien avec les enseignants référents de l'Education Nationale et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, des mesures comprenant des aides techniques, humaines ou organisationnelles sont mises en œuvre pour accompagner des jeunes ayant des besoins spécifiques et compenser ainsi leur handicap.

Les familles ont besoin de rencontrer des interlocuteurs précis et cohérents. Ainsi, dans chaque Service Régional de la Formation et du Développement, au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, un correspondant handicap vient en appui aux établissements. Une note de service en date du 10 septembre 2008 précise les procédures d'accueil, dans un établissement d'enseignement agricole, des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en situation de handicap.

Concernant l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, les dispositions réglementaires imposent aux administrations publiques d'avoir réalisé un diagnostic des conditions d'accessibilité de leurs établissements d'enseignement supérieur avant le 1er janvier 2011. Une première phase de diagnostic des travaux à réaliser pour dix établissements publics de l'enseignement supérieur agricole a eu lieu en 2008 et est actuellement suivie de travaux engagés dans le cadre du Plan de relance.

Une deuxième phase de diagnostic est en cours pour quatre établissements, notamment multi-sites, non diagnostiqués en 2008. Le marché est porté par l'École Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de Toulouse, qui assure la formation des enseignants du second degré relevant du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche dont le recrutement est ouvert à des candidats en situation de handicap (des postes par la voie contractuelle donnant vocation à titularisation ont été ouverts en 2009 dans les corps de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel agricole).

Des groupes d'usage sont mis en place dans les établissements avec pour mission, dans un premier temps, de participer à la réalisation des diagnostics

d'accessibilité du cadre bâti comme force de réflexion, de proposition et de soutien opérationnel des prestataires choisis par l'appel d'offre national. Ils sont consultés par le titulaire du marché à chaque phase de réalisation du diagnostic et doivent notamment, lors de la mission «analyse de l'existant», adresser leurs observations au titulaire du marché et contribuer à dresser une typologie des obstacles à une accessibilité totale en hiérarchisant les critères (de l'impossibilité d'accès à l'accès en autonomie). Lors de la mission «préconisations», ils doivent être force de proposition pour le titulaire du marché qui effectue la description des travaux nécessaires sur les bâtiments (cheminements compris), veiller à la cohérence de la chaîne de déplacement et au respect de la qualité d'usage équivalente ainsi qu'à la notion de sécurité d'usage. Le calendrier de travail prévoit la «livraison» du diagnostic «cadre bâti» des sites concernés des établissements de la deuxième tranche, avec un chiffrage du coût des travaux, pour la fin du mois d'octobre 2009.

● La mission de coopération internationale

La mission de coopération internationale reste une priorité forte de l'enseignement agricole. Inscrite dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Elle s'appuie fortement sur le développement de la mobilité de la communauté éducative dans toutes ses composantes, dans un souci de réciprocité.

Elle s'oriente dans 5 directions : l'appui financier à la mobilité des apprenants, la participation au Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, l'ingénierie des dispositifs de formation, la formation continue des personnels et l'éducation au développement et à la citoyenneté internationale.

Pour l'année scolaire 2009-2010, les actions menées par le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole (BRECI) s'inscrivent dans le cadre de deux processus : 2009, année de la France au Brésil, et , année européenne de la créativité et de l'innovation.

Afin de mobiliser les acteurs de l'enseignement agricole, pendant le premier trimestre de l'année scolaire, auront lieu les dernières Journées régionales de la coopération internationale (JRCI) de l'année 2009, qui ont pour thème «Politiques à l'international des établissements et liens avec le monde professionnel». Ces séminaires régionaux seront relayés les 10, 11 et 12 mai 2010 par les Journées nationales de la coopération internationale (JNCI) qui auront lieu au dans l'Établissement public d'enseignement agricole de Marmilhat (Puy de Dôme), journées au cours desquelles une forte participation du monde professionnel est attendue. La problématique de la souveraineté alimentaire sera particulièrement abordée.

Pour l'enseignement technique, la DGER met en place, avec l'appui du Réseau Éducation au Développement (RED) et des organisations non gouvernementales, une campagne de sensibilisation aux 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés lors du Sommet du Millénaire qui s'est déroulé du 6 au 8 septembre 2000, au Siège des Nations Unies à New York :

- réduire l'extrême pauvreté et la faim
- assurer l'éducation primaire pour tous
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- réduire la mortalité infantile
- améliorer la santé maternelle
- combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- préserver l'environnement
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Pour l'enseignement supérieur, la DGER poursuit la mise en place des programmes d'échanges d'étudiants avec le Brésil (BRA FAGRI), le Chili (CHIL-FAGRI) et l'Allemagne (GéCO : Génération Coopération). Pour ce dernier programme, une nouvelle convention sera signée en septembre 2009 avec nos partenaires allemands. Elle prévoit une extension des stages étudiants vers le Maghreb, en particulier vers le Maroc et la Tunisie dans le cadre du «Processus de Barcelone : Union Pour la Méditerranée».

Par ailleurs, la DGER s'engage dans deux initiatives nouvelles :

- un renforcement du soutien national au programme ERASMUS, en appuyant les établissements dans la rédaction des chartes européennes;
- la mise en œuvre d'un nouveau programme, TANDEM, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) et l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ). Ce programme consiste à envoyer des binômes d'étudiants (franco-espagnols ou franco-québécois) sur des missions d'appui aux programmes de développement des partenaires locaux dans différents pays (Bénin, Argentine, Chili).

Enfin, 2010 étant déclarée «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», la DGER va poursuivre son soutien aux actions d'éducation au développement et à la citoyenneté à l'international.

L'enseignement agricole et les politiques nationales d'enseignement supérieur et de recherche

● Le Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement

En mai 2008, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, confiaient conjointement à Bernard Chevassus-au-Louis, inspecteur général de l'agriculture, une mission sur les voies de modernisation de nos structures nationales de recherche et d'enseignement supérieur agronomique.

Suite à ses propositions, les ministres se sont déclarés favorables à la création d'un consortium sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS).

C'est dans ce cadre que deux organismes de recherche (CIRAD et INRA), et quatre établissements d'enseignement supérieur (Montpellier SupAgro, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, AgroCampus Ouest et AgroParisTech) ont créé, en mai 2009, le "consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement".

Ce consortium correspond pleinement à la volonté du gouvernement de renforcer la coordination des stratégies de recherche et de formation dans le domaine agronomique et vétérinaire et s'inscrit dans la lignée des réformes déjà engagées par le Gouvernement en sciences de la vie.

La création du consortium national répond à une double ambition :

- contribuer à la production et la transmission des connaissances nécessaires pour construire de nouveaux modèles d'agriculture, d'alimentation et de gestion durable des ressources et des territoires ;
- accroître les capacités d'action de la recherche et de la formation agronomique française au niveau international.

Ses activités seront structurées autour de trois objectifs :

1. améliorer la performance du dispositif national de recherche et de formation agronomique ;
2. renforcer sa visibilité, sa reconnaissance et ses capacités d'action internationales ;
3. mobiliser de nouvelles compétences scientifiques originales autour des enjeux de ces domaines.

L'année 2009 est l'année de mise en œuvre de l'EPCS. Elle sera marquée par l'installation des instances de gouvernance, la définition des principes de fonctionnement interne et l'identification des missions exercées en commun.

● La poursuite de la réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire à travers les pôles de compétences

La création, en 2004, de sept pôles de compétences en "sciences et technologies du vivant et de l'environnement" a permis d'engager la dynamique de réorganisation de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en accompagnant, là où cela était possible, la fusion des établissements.

En réduisant le nombre d'établissements publics d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire de 18 (en 2005) à 12 (en 2010), ces fusions ont eu pour effet d'améliorer la lisibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur, permettant aux établissements de mettre en œuvre des politiques de recherche et d'enseignement plus ambitieuses.

De tels regroupements ont déjà eu lieu à Paris (création de AgroParisTech issu de la fusion de l'INAP-G - *Institut National Agronomique Paris-Grignon*-, l'ENSIA de Massy - *École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires*-, l'ENGREF - *École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts*-), à Montpellier (création de Montpellier SupAgro issu de la fusion de l'ENSA Montpellier - *École Nationale Supérieure Agronomique*-, du CNEARC - *Conseil National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes*-, de l'ENSIA-SIARC - *Section Industries Alimentaires Régions Chaudes*), à Rennes/Angers (création de AgroCampus Ouest issu de la fusion de l'ENSA Rennes et de l'INH - *Institut National d'Horticulture*), et enfin à Dijon (création de AgroSup Dijon issu de la fusion de l'ENESAD - *Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon*- et de l'ENSBANA - *École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation*-).

En 2010, de nouvelles fusions sont prévues à Nantes (fusion de l'ENITIAA - *École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires*- et de l'ENVN - *École Nationale Vétérinaire de Nantes*-) et à Clermont-Lyon (fusion de l'ENITAC - *École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand*- et de l'ENVL - *École Nationale Vétérinaire de Lyon*-).

Aujourd'hui l'activité scientifique et pédagogique de chaque pôle est structurée autour de quelques thématiques (de 3 à 10) qui lui sont propres. En spécifiant le domaine d'excellence des pôles, elles permettent de renforcer l'identité de chacun d'entre eux et la lisibilité d'ensemble du dispositif. Certains pôles ont restructuré leur offre de Masters en construisant les spécialités autour de ces thématiques.

Au-delà de la fusion des écoles, les pôles de compétences sont maintenant amenés à renforcer l'adossé des établissements d'enseignement supérieur à la recherche. Cette dynamique nouvelle a pour ambition de faire évoluer le positionnement des établissements d'enseignement supérieur agricole :

- vers une logique tournée vers l'international : renforcement des politiques de recherche et implication forte dans les "masters", dans une perspective d'internationalisation des publics ;
- vers une logique locale et territoriale : les pôles de compétences, à travers l'adhésion des écoles qui le constituent, sont fortement impliqués dans les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) universitaires et apportent à ce titre la dimension agronomique.

En conclusion, la réorganisation de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire en pôles de compétences et en sites, est aujourd'hui une réalité largement acceptée par l'ensemble des partenaires. Les pôles de compétences font désormais partie du paysage et sont reconnus par de nombreux interlocuteurs, Conseils régionaux, services de l'Etat, Universités, etc.

● Le Plan Campus du Plateau de Saclay

Le transfert d'établissements d'enseignement supérieur sur le plateau de Saclay (Essonne) s'inscrit dans le contexte de l'opération d'intérêt national (OIN) en cours, et de la constitution d'un grand campus d'enseignement supérieur et de recherche au sud de Paris. La proximité géographique avec les unités de recherche (INRA, CNRS, CEA), avec l'université de Paris-Sud, et les écoles Polytechnique, ESSEC et École Centrale, permettra de mettre ces établissements en synergie sur des thèmes de recherche communs ou complémentaires.

Le Ministère de l'Agriculture souhaite être partie prenante de ce futur grand campus. Plusieurs établissements placés sous sa tutelle ou co-tutelle, sont très impliqués dans l'opération.

AgroParisTech en lien étroit avec l'INRA, est candidat au transfert sur Saclay. Ce Grand Etablissement compte aujourd'hui près de 2000 étudiants, dont 450 doctorants et 250 enseignants-chercheurs. C'est l'un des tout premiers ensembles d'enseignement supérieur (de type "graduate school") au monde couvrant des domaines allant des productions primaires (agriculture, forêt) en passant par les transformations à finalités alimentaires ou non, la nutrition et la santé, l'eau, l'environnement, les territoires. La formation y est multidisciplinaire, développant les approches systémiques, avec un fort apport de mathématiques appliquées et de sciences économiques et sociales.

AgroParisTech souhaite regrouper sur le Campus de Saclay, son siège et l'ensemble de ses activités franciliennes, aujourd'hui réparties sur quatre sites, en les associant à celles de l'INRA.

Un campus agronomique de cette dimension permettra d'accroître l'excellence scientifique et de favoriser la mise au point des innovations dont l'agriculture a besoin pour répondre aux enjeux du développement durable.

Le déménagement des quatre sites franciliens d'Agro Paris Tech (deux à Paris, un à Massy et un à Grignon) suppose une importante opération de construction neuve (salles de cours et amphithéâtres, laboratoires de recherche, campus universitaire) sur le Campus de Saclay.

● La restructuration du site de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

Créée en 1763, l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) est la plus ancienne école vétérinaire située sur son site d'origine. L'ENVA assure une mission de formation initiale des vétérinaires et offre une soixantaine de programmes de formation continue. Elle est un acteur majeur de la recherche francilienne dans le domaine des sciences du vivant.

L'école travaille en étroite relation avec de nombreuses structures universitaires et de recherche dont la Faculté de médecine de l'Université Paris 12 Val de Marne.

L'ENVA regroupe dans ses installations, un peu plus de mille personnes (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques). Le site qui lui est affecté représente 11 hectares occupés par des bâtiments anciens dont certains nécessitent une remise aux normes complète et d'autres, des opérations de démolition-reconstruction. L'école offre par ailleurs, un plateau technique à la pointe de la technologie. Un nouveau Centre Hospitalier vétérinaire permettant de regrouper toutes les activités cliniques, financé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, sera livré en septembre 2009.

Sur décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le site sur lequel sont installées l'ENVA et une partie des locaux de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), dont l'État est propriétaire à Maisons-Alfort, a fait l'objet d'une étude pour un réaménagement et une nouvelle configuration. L'objectif est d'en faire un pôle d'excellence en santé animale et santé publique. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) hébergée dans des locaux privés à proximité a rejoint le projet.

● Pass' pour le Sup' : le tutorat jeunes de l'enseignement agricole / entreprises

Au printemps 2008, a été lancé le programme de tutorat "Pass'pour le Sup'" en partenariat avec six grands groupes (Casino, Danone, L'Oréal, Nestlé, Sodial, Suez-Environnement) et le réseau des chambres d'agriculture.

L'objectif de ce programme est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux jeunes les plus méritants de l'enseignement agricole en organisant leur accompagnement par des cadres d'entreprises.

"Pass'pour le Sup'" réunit tous les acteurs de la réussite, chacun restant dans son domaine d'expertise et de légitimité. La mobilisation du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, des établissements d'enseignement agricole, de plusieurs milieux professionnels et du réseau des chambres d'agriculture permet la mise en commun concertée de moyens humains et matériels au service de l'égalité des chances et de la promotion sociale.

Grands principes du programme de tutorat

Il s'agit de constituer des binômes "tuteurs/étudiants" dans la durée (plusieurs années) entre des cadres d'entreprises volontaires et des étudiants sélectionnés au sein des établissements d'enseignement agricole pour leurs bons résultats et leur motivation, alors qu'ils ne comptent pas nécessairement s'orienter vers des études longues.

Le ministère assure la cohérence d'ensemble du programme ainsi que le pilotage des outils d'information sur ce tutorat.

Les établissements d'enseignement agricole assurent la sélection au sein de leur établissement des étudiants les plus méritants.

Les entreprises partenaires proposent à leurs cadres de participer au tutorat en leur laissant le temps dont ils ont besoin pour assurer le suivi de leur étudiant.

Par ailleurs, elles sont libres de proposer des actions supplémentaires auprès des étudiants pour renforcer le programme (visites de sites, découvertes de certains métiers, stages...).

Les écoles d'ingénieurs associées peuvent proposer à leurs étudiants de participer au tutorat au moment de la préparation des concours et à certaines phases décisives de l'orientation scolaire.

Pour la rentrée 2008, la DGER a procédé à la sélection des étudiants et au suivi du programme. Pour cette année scolaire 2008-2009, 39 établissements d'enseignement agricole, 9 chambres d'agriculture, et 80 tuteurs se sont mobilisés pour accompagner 80 étudiants.

A la rentrée 2009, pour permettre une plus grande implication des établissements d'enseignement et des équipes pédagogiques, une sélection des établissements volontaires est organisée. 21 établissements d'enseignement agricole (8 établissements privés et 13 établissements publics) se sont portés candidats pour accueillir des entreprises partenaires, proposer un référent au sein de l'établissement et identifier les étudiants motivés ayant le potentiel pour poursuivre des études dans un cycle supérieur long.

Des indicateurs de suivi de Pass' pour le Sup' sont mis en place afin d'étudier si le fait de suivre ce programme infléchit positivement le parcours des élèves.

● Les pôles de compétitivité : les 10 priorités du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Les pôles de compétitivité constituent un axe majeur de la politique du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche en faveur des entreprises agro-industrielles.

Ces pôles renforcent l'innovation et la recherche-développement entre entreprises, centres de recherche et centres de formation et constituent des accélérateurs de croissance au service du développement des entreprises. Ils leur permettent, à partir de recherches génériques, d'innover plus vite, c'est-à-dire d'imaginer de nouvelles combinaisons entre : un produit, des technologies, une organisation et un marché. Quatorze d'entre-eux sont suivis directement par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui leur a fixé dix priorités agro-industrielles de recherche et développement :

- L'alimentation, le goût, la santé et le bien-être : promouvoir une alimentation bénéfique pour la santé et le bien-être sur la base d'allégations validées (ex. : produits laitiers enrichis en vitamines, en probiotiques ; produits à base de poisson ou de viandes à faible teneur en sel) ;
- Une nouvelle alimentation de l'animal : concevoir une alimentation de l'animal favorisant la santé et le bien être de l'homme et préservant les ressources naturelles ainsi que l'environnement (ex. : aliments à base de lin pour une viande enrichie en oméga 3) ;
- La chimie du végétal (chimie verte) : valoriser les molécules végétales pour remplacer les molécules de synthèse de la pétrochimie, (ex. : transformation de biomasse verte sans impact sur l'environnement pour produire de la pâte à papier),
- L'énergie verte : valoriser la biomasse et des produits agricoles non alimentaires pour produire des agrocarburants de 2ème génération et de l'énergie ;
- Les engrais naturels et la phytopharmacie : faire croître les plantes avec des composts qui n'ont pas subi d'échauffement et des produits stimulateurs de leurs défenses naturelles ;
- Les variétés végétales de demain : sélectionner des variétés végétales adaptées au changement climatique et répondant aux attentes nutritionnelles et environnementales, (ex. : variétés de céréales et plantes fourragères sobres en eau) ;
- La valorisation des produits de la mer : valoriser 100% du produit issu de la pêche afin de répondre à la demande des consommateurs tout en préservant les ressources halieutiques (ex. : charcuteries et pâtés de la mer ; à partir des sous-produits, obtention de gélifiants, d'huiles, de substances à usage cosmétique,...) ;
- Le " prêt-à-consommer " : adapter les aliments, leur présentation et leur conditionnement pour répondre aux besoins des consommateurs en matière de cuisine simplifiée (viande précuite, multipacks,...) ;

- De nouveaux produits pour une viticulture, une arboriculture et un maraîchage durables : innover pour accompagner les nouveaux modes de consommation (ex. : vins à teneurs réduites en alcool, cocktails de fruits ou de légumes) ;
- La traçabilité et l'emballage : répondre aux besoins de sécurité sanitaire des produits, des nouvelles formes de consommation et de respect de l'environnement. (ex. : emballages permettant la maîtrise de l'atmosphère protectrice et biodégradables).

La valorisation économique des résultats de ces recherches participe à l'innovation technologique dans les domaines agricoles et agroalimentaire moteur du développement économique et social des territoires ruraux et maritimes dont le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a la charge.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche encourage l'implication des établissements d'enseignement agricole dans les pôles de compétitivité. Plusieurs écoles supérieures contribuent déjà à ce dispositif en particulier, dans les domaines de la formation et de la recherche.

● La relance de l'innovation

Le dispositif de recherche appliquée du réseau des instituts techniques a été conforté afin de lui permettre de disposer des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de ses missions d'intérêt général.

Le rapprochement entre organismes de recherche et Instituts techniques

Par le biais de contrats d'objectifs, la DGER a orienté les organismes de recherche sous co-tutelle (INRA, Cemagref, IFREMER, AFSSA) et le CIRAD, ont été encouragés à mieux prendre en compte les grands enjeux de l'agriculture dans la définition de leurs programmes de recherche.

Les contrats d'objectifs des réseaux ACTA et ACTIA doivent accroître le niveau scientifique et technique et doivent favoriser des collaborations plus étroites avec les organismes de recherche. En outre, un bon nombre d'ITA a été qualifié en 2008, pour pouvoir plus facilement s'adosser à la recherche et intégrer des réseaux européens. Ce rapprochement entre organismes de recherche et instituts techniques peut se faire par l'intermédiaire des Unités Mixtes Technologiques (UMT) et des Réseaux Mixtes technologiques (RMT). Dix UMT ont été labélisées et permettent l'installation d'ingénieurs des Instituts techniques dans une unité de recherche pour développer une culture commune et co-construire des innovations. Seize RMT ont été labellisés ; ils regroupent des acteurs de réseaux constitués (ACTA, ACTIA, APCA) pour une meilleure mise en valeur du dispositif formation-recherche-développement agricole.

Le lancement de projets de recherche-développement

Des appels à projets spécifiques ont été ouverts : l'un par l'Institut Français de la Vigne concerne la "maladie du bois de la vigne" ; d'autres concernent des actions de recherche finalisée et d'innovation, pour inciter les Instituts techniques à se rapprocher de la recherche, sous le pilotage de l'ACTA, et aborder des sujets de recherche dont les débouchés paraissent moins certains.

Les nouvelles orientations du PNDAR 2009-2013

Les orientations du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2009-2013 doivent améliorer l'efficacité des programmes financés par le CASDAR. Dans cet objectif, 10 actions ont été définies par le monde agricole comme correspondant le mieux aux enjeux et défis de l'agriculture. L'activité des Instituts techniques, durant la période 2009-2013, est organisée et coordonnée dans le cadre du PNDAR par 10 actions structurantes. Trois d'entre-elles sont prioritaires et doivent être prises en compte dans tous les projets déposés :

- améliorer l'efficacité des intrants dans les productions animales et végétales ;
- concevoir des systèmes optimisant les ressources propres de l'exploitation (eau, sol, biodiversité,...) : agriculture biologique, agriculture intégrée, agriculture à haute valeur environnementale, agriculture raisonnée, agriculture de précision et toute autre forme d'agriculture permettant d'atteindre cet objectif ;
- développer l'agriculture biologique et organiser ses filières.

En outre, les appels à projets "innovation et partenariat" lancés en 2009 ont des thèmes centrés sur les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Ils sont ouverts aux Instituts techniques et aux RMT.

Enfin, pour favoriser le transfert et la diffusion des nouvelles technologies, les exploitations de l'enseignement agricole et supérieur peuvent s'impliquer dans des thèmes comme l'autonomie énergétique, l'agriculture biologique ou la réduction des intrants.

Les données essentiels

L'organisation générale de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, sociale et professionnelle de ces derniers et des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômés auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

- Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, paysagistes, doctorats.
- Niveau III : BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole).
- Niveau IV : BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général, Brevet Professionnel (BP).
- Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés (sous contrat avec l'État), implantés sur tout le territoire national.

L'enseignement agricole technique public accueille 40% des effectifs des jeunes en formation initiale scolaire et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques.

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage.

L'enseignement agricole technique privé intègre 60% des effectifs des jeunes en formation initiale scolaire. Il relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) liées par contrat avec l'État.

L'équivalent du rectorat dans les régions est la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) dans les DOM-COM. Au sein de ces directions, le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) ou le Service de la Formation et du Développement (SFD) dans les DOM-COM, sont les services techniques en charge de l'enseignement agricole .

L'enseignement agricole supérieur forme des ingénieurs, des paysagistes, des vétérinaires, des enseignants, des chercheurs et des cadres spécialisés. Les formations sont délivrées par 14 établissements publics et 7 écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État. Cet enseignement privé assure également la formation initiale, continue et l'apprentissage dans ces établissements.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - DGER - exerce les compétences du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

Les effectifs

D'après l'enquête prévisionnelle menée chaque année au mois d'août, le nombre d'élèves et d'étudiants du supérieur court dans l'enseignement agricole technique, s'élève à près de 173 000.

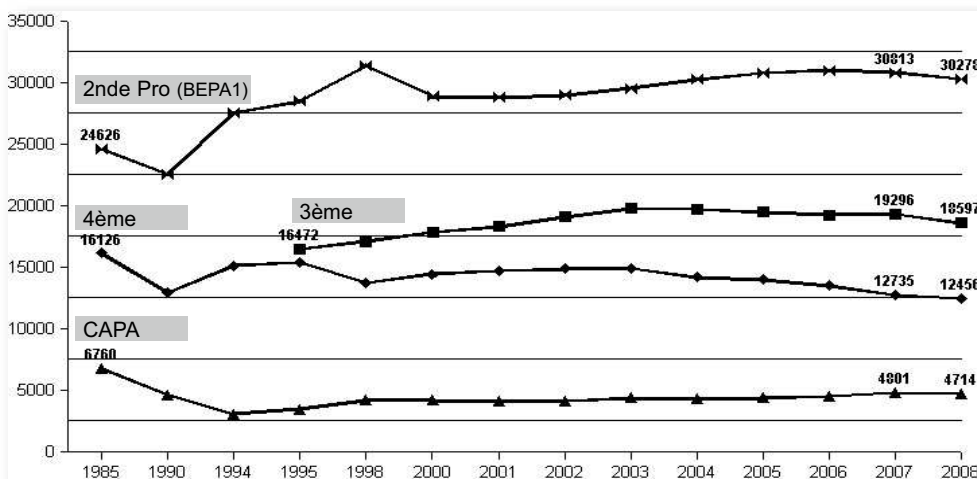
Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2008-2009 (enquête du 1er octobre 2008) :



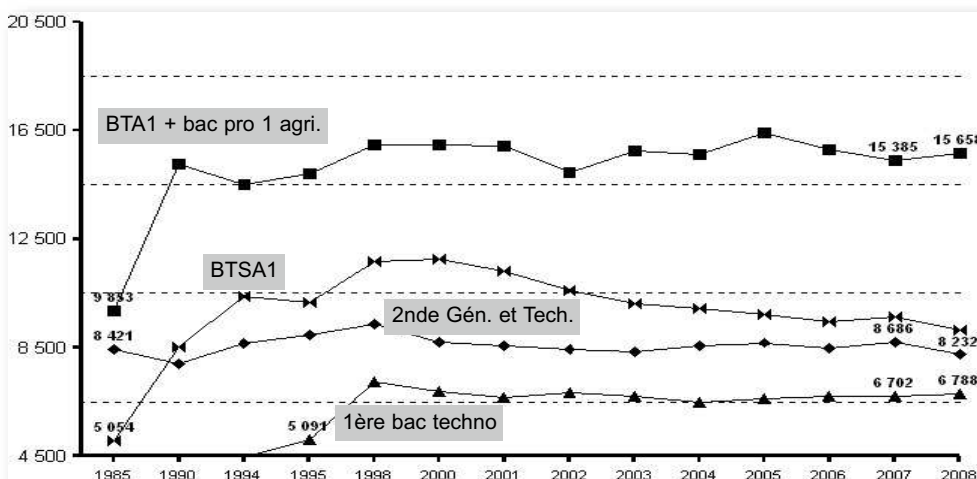
La répartition des effectifs entre filles et garçons a été la suivante : chez les élèves, les filles représentent 51,7% des effectifs.

● En formation initiale scolaire et supérieur court

Flux d'entrée du niveau V et VI



Flux d'entrée des niveaux IV et III



Source : DGER - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Répartition des élèves dans les formations professionnelles par secteur professionnel (2008-2009)

Dans la France métropolitaine et les DOM, les effectifs des formations professionnelles représentent 112 284 jeunes qui se répartissent dans quatre grands secteurs.

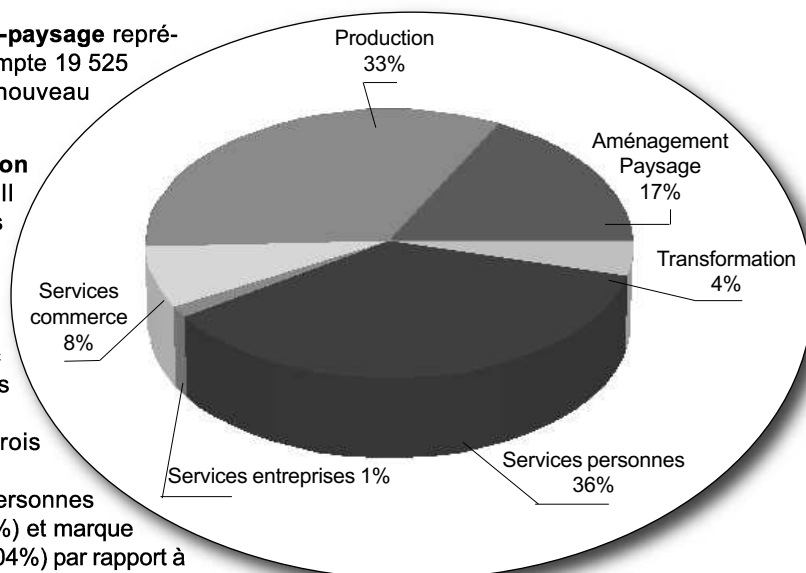
Le secteur de la production : 33,2% des effectifs. Il concerne 37 317 jeunes. Il diminue ses effectifs de 659 jeunes (-1,7 %).

Le secteur de l'aménagement-paysage représente 17,4 % des effectifs et compte 19 525 jeunes. Il voit sa part croître à nouveau ainsi que ses effectifs (+0,7%).

Le secteur de la transformation affiche à nouveau une baisse. Il représente seulement 4,1% des effectifs des formations professionnelles agricoles et compte 4 602 jeunes.

Le secteur des services avec 45,3% des effectifs des formations professionnelles et 50 840 jeunes. Ce secteur se décompose en trois parties très inégales :

- le secteur des services aux personnes concerne 40 901 jeunes (36,4%) et marque un très léger fléchissement -0,04% par rapport à 2007.
- le secteur de la commercialisation avec 8 441 jeunes (7,5%), diminue de 2,8%.
- le secteur des services aux entreprises concerne 1 498 jeunes (1,3%), et voit ses effectifs baisser de 10,3%.



Catégories socioprofessionnelles des familles (2008-2009)

Parmi les 170 314 élèves de l'enseignement agricole (France métropolitaine et DOM), 24 280 sont originaires du milieu agricole et se répartissent entre les secteurs public et privé. Les catégories sociales les plus représentées sont celles des ouvriers et des employés avec respectivement 39 580 et 36 513 élèves. 37,4% des jeunes scolarisés dans le secteur privé sont issus de familles d'ouvriers ou sans activité professionnelle.

L'évolution des catégories socioprofessionnelles poursuit les tendances observées les années précédentes. Le mouvement le plus marquant de ces dernières rentrées scolaires concerne la baisse de la part des enfants d'agriculteur exploitant ou de salarié agricole qui se stabilise à 14,2%. La représentation des enfants d'ouvrier agricole ou d'employé baisse de 0,3 point : elle est de 44,6%. Les familles de cadres et professions intermédiaires voient leur part progresser de 0,4 point et sont 20,8%.

Evolution de 1985 à 2008 des catégories socioprofessionnelles (en %)

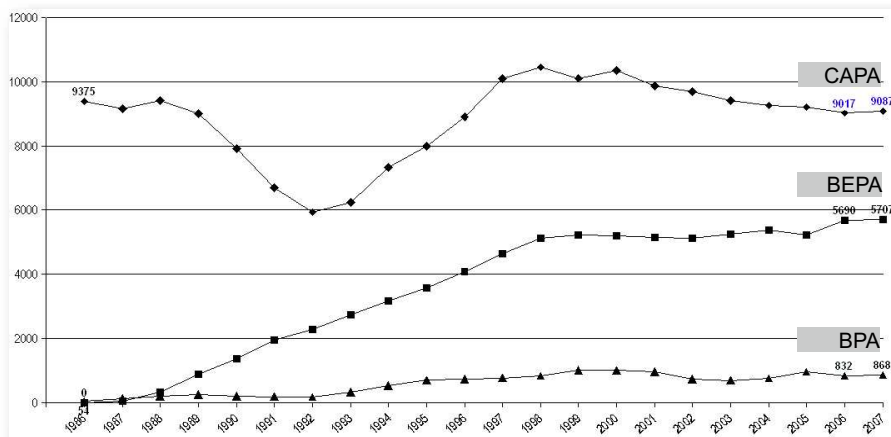
année scolaire	France métropolitaine + DOM +TOM						France métropolitaine + DOM			
	1985	1990	1994	1998	2004	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculteurs et salariés agricoles	42,4	35,9	24,9	20,9	17,0	17	16,2	15,4	14,8	14,2
Ouvriers et employés	28,2	31,0	37,9	40,9	43,0	43,2	43,9	44,1	44,3	44,6
Cadres et professions intermédiaires	12,7	13,4	15,9	18,0	19,7	19,9	19,7	20,0	20,4	20,8
Artisans et commerçants	8	8,4	8,5	8,4	8,2	8,20	8,4	8,5	8,6	8,7

Source : DGER - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

● L'apprentissage (2008-2009)

Les effectifs d'apprentis devraient dépasser les 32 000 soit une progression de 2%. Les résultats de l'enquête sont en cours d'analyse. L'enquête repose sur les données individuelles des apprentis inscrits au 31 décembre 2008.

Evolution des effectifs du niveau V



31 610 apprentis inscrits dans des formations du second degré et du supérieur court et long de l'enseignement professionnel agricole dans la France entière, ont été déclarés.

De 1980 à 1992, le nombre d'apprentis s'est accru légèrement chaque année, passant de 8000 à 10000, soit + 30,2% en douze ans soit +2,5% par an.

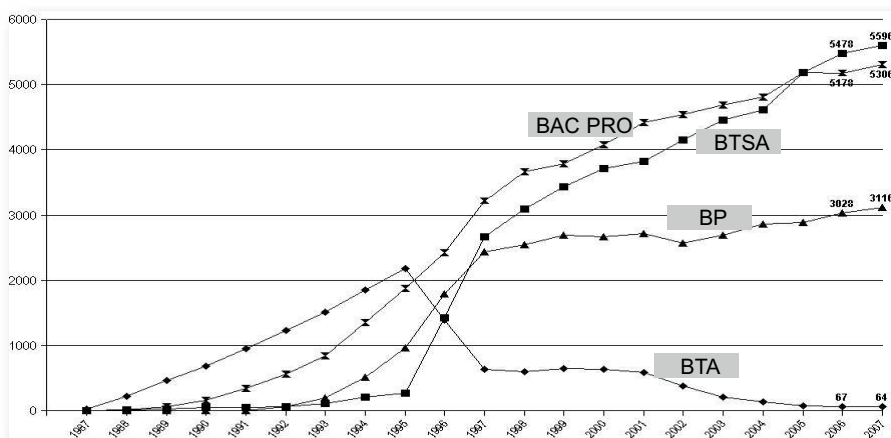
A compter de 1993, les effectifs ont progressé fortement chaque année (+19,5% par an en moyenne).

A compter de 1998, on observe un ralentissement de cette croissance.

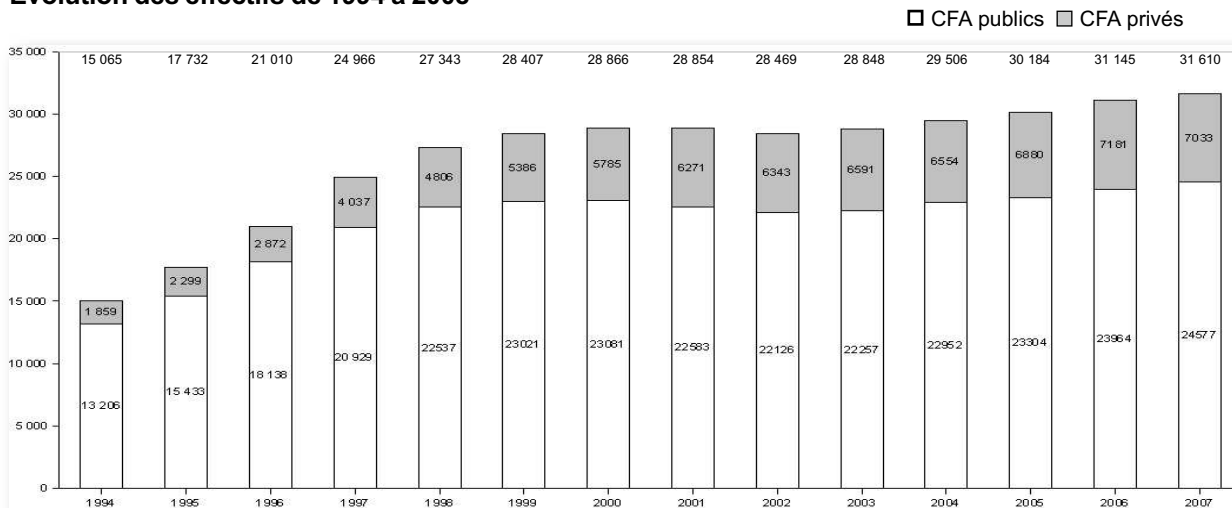
En 2007, l'évolution du nombre d'apprentis marque un nouveau ralentissement de la croissance (+ 1,6% par rapport à 2006, soit 510 d'apprentis supplémentaires).

Malgré une progression constante des effectifs féminins (+4,8%), la population des apprentis reste très masculine (79,1%).

Evolution des effectifs du niveau IV et III



Évolution des effectifs de 1994 à 2008



Source : DGER - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

● La formation professionnelle continue

Réservée aux adultes, la formation accessible tout au long de la vie, permet d'acquérir des qualifications complémentaires et de nouveaux diplômes pour élever le niveau de formation.

En 2007, 117 498 stagiaires ont suivi 14,6 millions d'heures de formation dont 71% dans le secteur public et 29 % dans le secteur privé.

Elles ont été dispensées dans 367 centres de formation professionnelle continue relevant du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche :

- 174 établissements publics parmi lesquels les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) et les établissements d'enseignement supérieur pour les niveaux I et II.
- 193 centres privés (ayant répondu à l'enquête).

● L'enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long compte 21 établissements dont 7 privés sous contrat avec l'Etat.

Ils sont répartis en deux grandes familles, les écoles d'ingénieurs au nombre de 15 et les écoles vétérinaires au nombre de 4, auxquelles il faut adjoindre 1 école du paysage et 1 école de formation des enseignants.

Les établissements forment des cadres supérieurs appelés à exercer dans les domaines agronomique, forestier, agro-industriel, agroalimentaire, vétérinaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère.

Ils assurent également la formation des cadres et cadres supérieurs techniques du ministère dans les écoles d'application, ainsi que celle des professeurs des établissements d'enseignement secondaire agricole (ENFA Toulouse).

Cursus	Formation de base		Autres formations		Total	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
	195	115	173	134	368	249
	195	115	173	134	368	249
	372	396	6	11	378	407
	315	127			315	127
	165	160	82	201	247	361
	852	683	88	212	940	695
Cursus agronome (ex ENSAM)	230	131	194	259	414	390
Cursus IAA Régions chaudes (ex ENSIA)	41	25	0	0	41	25
Cursus ingénieurs spécialisation ESAT (ex CNEARC)	43	34			43	34
	314	190	184	259	498	449
Cursus vétérinaire	347	128	34	31	381	159
	182	143	61	121	243	264
	329	261	1	1	330	262
	8	2	17	5	25	7
	866	534	113	158	979	692
Cursus forêt/FIF (ENGREF)	60	79	0	0	60	79
	60	79	0	0	60	79
CFR de Rennes						
Cursus agronome (ex ENSAR)	267	137	170	169	437	306
Cursus agroalimentaire (ex INSFA)	154	52	0	0	154	52
ISPA 3ème cycle		0		0	0	0
Cursus du lait (ex ISIEL)	0	0	0	0	0	0
CFR d'Angers						
Cursus horticulture et paysage (ex ENSHAP-INH)						
Cursus horticulture et paysage (ex ENIHP-INH)	282	190	0	0	282	190
ENITHP (ex INH)						
	190	87	97	67	287	154
	320	137	26	7	346	144
	338	330	62	168	400	498
	1551	933	355	411	1906	1344
Cursus agronome J (ex INA-PG)	498	268	291	153	789	421
Cursus IAA (ex ENSIA)	165	50	43	22	208	72
Cursus IGREF (ex ENGREF)	63	51	0	0	63	51
ISAA	22	7	0	0	22	7
	367	111	0	0	367	111
	116	80	13	5	129	85
	1231	567	347	180	1578	747
	111	124	124	152	235	276
	202	142	55	25	257	167
	64	171	0	0	64	171
	166	240	0	0	166	240
	335	311	13	20	348	331
Cursus agriculture (ex ISANB)	294	310	0	0	294	310
Cursus alimentation et santé (ex ISAB)	309	61	0	0	309	61
	1481	1359	192	197	1673	1558
	6550	4460	1452	1551	8002	6011

Source : DGER -
Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et
de la Pêche

Les établissements d'enseignement supérieur ont accueilli en 2008, 14 028 étudiants en formation supérieure longue scolaire, toutes formations confondues :

- formations de référence : ingénieurs, vétérinaires, paysagistes,
- autres formations : Licences professionnelles, masters, mastères spécialisés, oenologues, doctorats.

Les filles sont majoritaires puisqu'elles représentent 57% du total de l'ensemble des étudiants. Elles sont également largement majoritaires à suivre les formations vétérinaires et paysagistes : respectivement 72% et 60%

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, nous observons une parité entre garçons (50%) et filles (50%).

Pôles de compétences - Ecoles (cursus)	Formation de Réf.		Autres formations		Total	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
ENESAD	195	115	173	134	368	249
Total étudiants pôle Agrale	195	115	173	134	368	249
EI PURPAN (ex ESAP)	372	396	6	11	378	407
INP-ENSAT ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
ENVT	315	127	nc	nc	315	127
ENFA ⁽²⁾	165	160	82	201	247	361
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	852	683	88	212	940	895
Montpellier SupAgro						
Cursus agronome (ex ENSAM)	230	131	206	290	436	421
Cursus IAA Régions chaudes (ex ENSIA)	41	25	nc	nc	41	25
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex CNEARC)	43	34	nc	nc	43	34
Total étudiants pôle Agropolis international - Montpellier	314	190	206	290	520	480
ENVL						
Cursus vétérinaire	347	128	34	31	381	159
ENITAC	182	143	61	121	243	264
ISARA	329	261	1	1	330	262
ENSV ⁽³⁾	8	2	17	5	25	7
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	866	534	113	158	979	692
AgroParisTech - ENGREF						
Cursus forêt/FIF (ex FIF ENGREF)	60	79	nc	nc	60	79
ENSAIA ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	60	79	nc	nc	60	79
Agrocampus Ouest						
CFR de Rennes						
Cursus agronome (ex ENSAR)	267	137	170	169	437	306
Cursus agroalimentaire (ex INSFA)	154	52	nc	nc	154	52
CFR d'Angers						
Cursus horticulture et paysage	282	190	nc	nc	282	190
ENITIAA	190	87	97	67	287	154
ENVN	320	137	26	7	346	144
ESA	338	330	62	168	400	498
ESB	64	171	nc	nc	64	171
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	1615	1104	355	411	1970	1515
AgroParisTech						
Cursus agronome (ex INA-PG)	498	268	291	153	789	421
Cursus IAA (ex ENSIA)	165	50	43	22	208	72
Cursus IGREF (ex ENGREF)	63	51	nc	nc	63	51
ISAA	22	7	nc	nc	22	7
ENVA	367	111	nc	nc	367	111
ENSP	116	80	13	5	129	85
Total étudiants pôle STVE - Paris	1231	567	347	180	1578	747
ENGEES	111	124	116	122	227	246
ENITAB	202	142	55	25	257	167
ESITPA	166	240	nc	nc	166	240
ISA ITIAPE (ex ISAL)	335	311	13	20	348	331
Lasalle Beauvais ⁽⁴⁾						
Cursus agriculture (ex ISAB)	294	310	nc	nc	294	310
Cursus alimentation et santé (ex ISAB)	309	61	nc	nc	309	61
Total étudiants hors pôle	1417	1188	184	167	1601	1355
Total	6550	4460	1466	1552	8016	6012

1 - Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long selon le genre et par école à la rentrée 2008 France métropolitaine

(1)L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(2)L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

(3)L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4)Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Source : DGER -
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Les résultats aux examens

		session 2005	session 2006	session 2007	session 2008	Résultats provisoires juillet 2009 hors bac pro EN
CAPA	présents	5918	6145	6045	6128	6064
	admis	4985	5063	5101	5242	5168
	% de réussite	84,2%	82,4%	84,4%	85,5%	85,2%
BEPA	présents	28245	29175	29107	29705	29177
	admis	23564	24004	23539	24604	23431
	% de réussite	83,3%	82,3%	80,9%	82,8%	80,3%
BTA	présents	5547	5789	1831	665	677
	admis	4478	4192	1400	505	488
	% de réussite	80,7%	72,4%	76,5%	75,9%	72,1%
BAC PRO AGRI et E.NAT. *	présents	10919	11010	15538	16239	15368
	admis	8711	8870	12523	12650	13713
	% de réussite	79,8%	80,6%	80,6%	77,9%	89,2%
BAC S *	présents	1603	1759	1715	1738	1829
	admis	1279	1527	1448	1552	1637
	% de réussite	79,8%	86,8%	84,4%	89,3%	89,5%
BAC TECHNO	présents	6870	6602	6645	6017	6600
	admis	5352	5046	5749	4609	5023
	% de réussite	77,9%	76,4%	86,5%	76,6%	76,1%
BTSA	présents	13559	12985	12557	12220	12360
	admis	9630	9377	8779	9096	9043
	% de réussite	71,0%	72,2%	69,9%	74,4%	73,2%
TOTAL	présents	72661	73465	73438	72712	72075
	admis	57999	58079	58539	58258	58503
	% de réussite	79,8%	79,1%	79,7%	80,1%	81,2%

* avec la Polynésie.

Source : DGER -
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

L'insertion professionnelle

● Enseignement supérieur

Le taux d'insertion est mesuré par une enquête réalisée conformément aux instructions de la Conférence des Grandes Écoles, en début de chaque année, auprès des étudiants sortis du cursus de formation les années n-1 et n-2. Le taux d'insertion dit "à 18 mois" est calculé à partir des réponses des étudiants sortis l'année n-2.

Il est défini par le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés occupant un emploi au moment de l'enquête, et la population active de ces diplômés (personnes ayant un emploi + personnes en recherche d'emploi). Les situations de poursuite d'étude et de volontariat international ne sont pas prises en compte.

Taux d'insertion des diplômés "à 18 mois"

	Unités	2007	2008	2009 (prévision)
Taux d'insertion des diplômés	%	91,4	91,6	91,6

Source : MAAP-DGER

● Enseignement technique et supérieur court

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, la DGER avec l'appui de tous les établissements scolaires, réalise depuis 1993, des enquêtes (labellisées INSEE) quatre ans après la fin de la scolarité des jeunes. L'objectif est de suivre la diversité des parcours des jeunes et de dresser un état de la situation professionnelle des diplômés. Les enquêtes exhaustives portent sur l'ensemble des inscrits en cycle terminal des niveaux étudiés. Ce dispositif d'évaluation de l'insertion professionnelle dans l'enseignement technique et supérieur court est en cours de rénovation pour se rapprocher de celui de l'Éducation Nationale.

En 2007, les enquêtes ont porté sur les sortants 2002-2003 du niveau V, Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et du niveau IV, Brevet de technicien agricole (BTA), Baccalauréat professionnel (Bac Pro), Baccalauréat scientifique (Bac S) et Baccalauréat technologique (Bac Techno).

Résultats des dernières enquêtes d'insertion professionnelles (2005 à 2008)

Diplôme	enquêtes	Insertion		
		filles	garçon	total
CAPA	2007	57,9	84,5	71,9
	2005	56	74	65,7
BEPA	2008	74,6	86,9	79,1
	2006	71,8	84,7	76,5
BTA	2007	81,1	83,9	81,6
	2005	82,2	85,4	82,9
Bac Pro	2007	83,6	95	92,2
	2005	84,3	94,5	92,1
BTSA	2008	88,3	95,4	93,1
	2006	86,4	92,5	90,3

Source : DGER - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Diplômés CAPA (chiffres 2007) sortant de la voie scolaire

Les effectifs soit 2 608 élèves sont moins importants que ceux des apprentis. Les garçons sont aussi majoritaires (56%) mais moins représentés que chez les apprentis. Les filles dominent dans le secteur des services.

Les poursuites d'études sont en baisse et concernent 66,5% des élèves diplômés.

L'insertion professionnelle :

Le taux d'insertion progresse et atteint 71,9%. Le taux de chômage baisse de 10 points mais reste élevé (18,8%) surtout chez les filles.

Les anciens élèves travaillent surtout comme ouvrier paysagiste ou agricole ou divers (61,1%) ou comme employé (31,5%).

Au total, 60,2% sont employés dans un secteur lié à l'agriculture ou à l'aménagement.

Diplômés CAPA (chiffres 2007) sortant de l'apprentissage

L'enquête concerne 4 410 inscrits (88,3 % de garçons). Les secteurs de la production et de l'aménagement sont dominants et représentés à part égale.

Les poursuites d'études des diplômés sont en augmentation et atteignent 54,7%. Les apprentis issus des formations du secteur de la production agricole poursuivent plus souvent des études que ceux des autres formations.

L'insertion professionnelle :

Elle concerne 68,7 % des diplômés du CAPA (jeunes entrés directement sur le marché du travail après le CAPA ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir de diplôme de niveau supérieur).

Le taux d'insertion global reste satisfaisant en 2007: il est de 82,6% (83,3% en 2005), même si le taux de chômage reste le plus élevé de tous les niveaux de l'apprentissage : il est de 12,1%.

Les anciens apprentis travaillent comme ouvrier paysagiste (27,4%) ou agricole (20,9%) ou dans des spécialités très diverses.

Au total, 64,9% sont employés dans un secteur lié à l'agriculture ou à l'aménagement.

Diplômés BTA et Baccalauréats (chiffres 2007) sortants de la voie scolaire

L'enquête concerne :

- 6 494 élèves en grande partie des filles (76,2%) qui ont préparé un BTA en majorité dans le secteur des services en milieu rural (80,4% des effectifs féminins).
- 8 184 élèves, en majorité des garçons (73,4%) qui ont préparé un Bac professionnel dans le secteur de la conduite et gestion de l'exploitation agricole ou des travaux paysagers, pour plus de la moitié.
- 6 199 élèves inscrits en terminale du Bac technologique et 1706 élèves inscrits en terminale du Bac scientifique.

Les poursuites d'études concernent :

- 72,5% des BTA diplômés, dans le secteur paramédical ou social surtout.
- 51,7% des bacheliers professionnels, nombreux à choisir un BTSAACSE ou aménagement paysager.
- 95,1% des bacheliers technologiques qui choisissent en grande majorité un BTSA (autour de 86,1%) et 99,2% des bacheliers scientifiques qui ne sont que 34,9% à poursuivre en BTSA.

L'insertion professionnelle :

Elle concerne 72,6% des anciens élèves diplômés du Bac professionnel ainsi que 71,8% des anciens élèves issus du BTA.

Les bacheliers scientifiques et technologiques sont très peu concernés en raison de leur taux élevé de poursuites d'études.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à la recherche d'un emploi et connaissent une très bonne insertion (92,2%).

Un jeune sur quatre (toutes spécialités confondues) est agriculteur ou aide familial. Mais un jeune sur deux est ouvrier et la moitié dans l'agriculture ou dans le secteur du paysage.

Les techniciens agricoles (BTA) ont une bonne insertion (81,6%). Les emplois sont très divers. Les ouvriers sont majoritaires (59%) chez les jeunes du secteur de l'aménagement ; les employés (94,6%) chez ceux du secteur des services.

Diplômés BTA et Baccalauréats (chiffres 2007) sortants de l'apprentissage

Ils sont 1 931 inscrits en terminale du bac professionnel et 253 inscrits en BTA.

La poursuite d'études concerne 36,8% des diplômés du bac professionnel et 54,8% des diplômés du BTA.

Taux d'insertion : 93,6% (Bac Pro).

Taux de chômage : 4,3% (Bac Pro).

Les chiffres sont trop faibles en BTA pour donner des résultats statistiques.

En 2006, les deux enquêtes ont porté sur les sortants 2000-2002 du niveau V, Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et du niveau III, Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Diplômés BEPA (chiffres 2008) sortants de la voie scolaire

L'enquête concerne 25 510 inscrits (54,5% de filles) dont plus de 1/3 est inscrit dans le secteur des services aux personnes.

Les poursuites d'études (84,4%) des diplômés (84% en 2006). La réussite au niveau IV augmente et concerne 77,9% d'entre eux. Un jeune sur 4 titulaire du BEPA mènera des études supérieures (niveau III).

L'insertion professionnelle :

Les entrées dans la vie active avec ce seul diplôme diminuent régulièrement (34,2% des diplômés BEPA ; 35,7 % en 2008).

Elles concernent 40,3% des filles et le plus souvent dans les secteurs de la santé-social et du commercial. Les garçons (27,1%) occupent plutôt des emplois d'ouvriers dans l'agriculture et le paysage d'abord, dans les autres secteurs ensuite.

Taux d'insertion : 79,1 (76,5% en 2006).

Taux de chômage: 13,5% (15,2% en 2006).

Diplômés BTSA (chiffres 2008) sortants de la voie scolaire

L'enquête concerne 9 572 inscrits (66,2 % de garçons)

Le secteur production est dominant.

Les poursuites d'études des diplômés sont en augmentation et atteignent 53,6%.

Pour la deuxième fois, les études courtes sont nettement moins fréquentes que les études longues. Ceux qui entreprennent des études longues sont 91,5% (88,2% en 2006) à obtenir un diplôme de niveau II (licences professionnelles, maîtrises...).

L'insertion professionnelle :

Elle concerne 65,2 % (72,6% en 2006) des diplômés du BTSA (jeunes entrés directement sur le marché du travail après le BTSA ou ceux qui ont poursuivi des études sans obtenir de diplôme de niveau supérieur). Le BTSA reste un diplôme d'insertion professionnelle de niveau III.

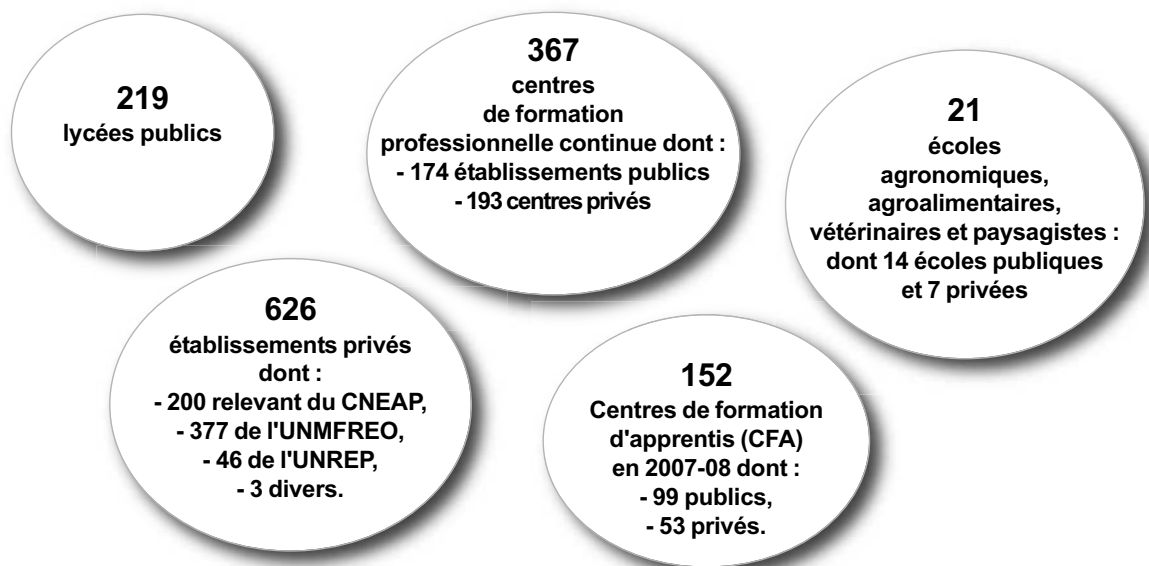
Le taux d'insertion global est élevé : il est de 93,1% (90,3% en 2006, 91,7% en 2004, 93% en 2002).

Le taux de chômage reste faible : il est de 3,4% (5,3% en 2006).

Le secteur d'activité des productions agricoles s'accroît encore (+4,1 points) et demeure le premier débouché des BTSA (29,3%). Ils sont 18,5% (15,2% en 2006) à être agriculteurs (23,1% chez les hommes). Près de la moitié des jeunes exerce une profession intermédiaire : technicien, technico-commercial, agent de maîtrise...

Les établissements

L'enseignement agricole comprenait en 2008-2009, 845 établissements d'enseignement technique et 21 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissaient de la façon suivante :



Les personnels

Enseignement technique agricole public :

- Personnels de direction :367
- Ingénieurs :427
- Enseignants : 6850
- Personnels d'éducation et de surveillance :558
- Personnels administratifs : 1423
- Personnels de laboratoire et de santé : 385

soit 10 010 agents (chiffres 2008)

Enseignement technique agricole privé :

- **10 000 agents sous contrat avec l'État** (chiffres 2008)

Enseignement supérieur agricole public :

- **2 734 agents** (chiffres 2008)

Inspecteurs de l'enseignement agricole :

- **69 agents** (chiffres 2009)

Enquêtes de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole technique

Depuis 2007, les établissements publics d'enseignement agricole réalisent chaque année deux enquêtes de satisfaction, l'une auprès des usagers, parents et élèves, l'autre auprès des jeunes ayant effectué un stage à l'étranger dans le cadre de leur formation. En 2009, l'enquête auprès des stagiaires à l'étranger a également été conduite dans les établissements privés du temps plein.

Les parents et élèves sont interrogés sur 6 aspects concernant l'établissement : l'accueil, l'information, la prise en compte du projet de l'élève, la formation, la vie scolaire, le suivi administratif et financier.

Les stagiaires à l'étranger répondent à 8 questions portant sur toutes les étapes du stage : la préparation du stage, l'insertion sur le lieu de stage, les conditions matérielles et financières, l'encadrement sur le lieu de stage, l'adéquation entre le stage et la formation, la valorisation du stage au retour, les acquis humains, les acquis culturels.

Pour chaque domaine, l'évaluation se fait sur une échelle à 4 niveaux : très satisfait, plutôt satisfait, plutôt non satisfait, pas du tout satisfait.

Pour faciliter les réponses, l'enquête est effectuée par Internet, avec un temps moyen de réponse de 4 minutes. Cette solution permet également d'alléger la charge de traitement administratif, mais les réponses papier restent toujours possibles.

En 2009, l'enquête auprès des usagers a obtenu un label d'intérêt général et de qualité statistique décerné par le Comité National de l'information Statistique (CNIS) dépendant de l'INSEE.

	2007	2008
Taux de satisfaction des usagers (élèves et parents) :	75,3%	76,5%
Taux de satisfaction des stagiaires à l'étranger :	87,7%	88,2%

Les principaux sigles

A	ACSE	Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation
	ACTA	Association de Coordination Technique Agricole
	ACTIA	Association de Coordination Technique des Industries Agro-alimentaires
	ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
	AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
	AFSSET	Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail
	ANABIOTEC	ANALyses Agricoles Biologiques et bioTECHnologiques
	ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
	AP	Aménagement Paysager
	APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
APECE	Agence Pour la Création d'Entreprise	
APECITA	Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	
B	BEPA	Brevet d'Études Professionnelles Agricoles
	BCPST	Classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre"
	BOP	Budget Opérationnel de Programme
	BPA	Brevet Professionnel Agricole
	BRAFAGRI	BRésil Formation AGRicole
	BTA	Brevet de Technicien Agricole
	BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
C	CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
	CASDAR	Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural
	CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
	CEAV	Certificat d'études Approfondies Vétérinaires
	CEMAGREF	Institut de recherche finalisée de référence pour la gestion durable des eaux et des territoires
	CERES	Critères d'Évaluation et de Répartition dans l'Enseignement Supérieur
	CFA	Centre de Formation d'Apprentis
	CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
	CFR	Centre de Formation et de Recherche
	CGAAER	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
	CGEA	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole
	CHILFAGRI	Chili Formation AGRicole
	CIO	Centre d'Information et d'Orientation
	CIRAD	Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
	CNDA	Centre National de Développement Apicole
	CNEA	Conseil National de l'Enseignement Agricole
	CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
	CNEARC	Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier)
	CNESERAAV	Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique, Agro-alimentaire et Vétérinaire
	CNPR	Centre National de Promotion Rurale
	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
	CPC	Comité Paritaire Central
	CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
CPP	Cycle Préparatoire Polytechnique	
CTPC	Comité Technique Paritaire Central	
D	DAF	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
	DAT	Directeur d'Atelier Technologique
	DEA	Direction d'Exploitation Agricole
	DESV	Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires
	DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
	DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
	DNM	Diplôme National de Master
	DNMP	Diplôme National de Master Professionnel
	DNMR	Diplôme National de Master Recherche
	DNO	Diplôme National d'Oenologue
	DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
	DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
E	ECTS	European Community course credit Transfert System
	EDD	Éducation au Développement Durable
	EI Purpan	École d'Ingénieurs de Purpan
	ENESAD	Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
	ENFA	École Nationale de Formation Agronomique
	ENGEES	École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENGREF	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts	

ENIT	École Nationale des Ingénieurs des Travaux
ENITA	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles
ENITAB	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux
ENITAC	École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand
ENITIAA	École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSA	École Nationale Supérieure Agronomique
ENSAIA	École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires
ENSAM	École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier
ENSAT	École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
ENSBANA	École Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation
ENSIA	École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires
ENSP	École Nationale Supérieure du Paysage
ENSV	École Nationale des Services Vétérinaires
ENV	École Nationale Vétérinaire
ENVA	École Nationale Vétérinaire d'Alfort
ENVL	École Nationale Vétérinaire de Lyon
EPCS	Établissement Public de Coopération Scientifique
EPIDe	Établissement Public d'Insertion de la Défense
EPLFPA	Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
ESA	École Supérieure d'Agriculture d'Angers
ESAT	École Supérieure d'Agronomie Tropicale
ESB	École Supérieure de Bois
ESITPA	École Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture
ESSEC	École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales

F	FAO	Food and Alimentation Organization
	FIF	Formation des Ingénieurs Forestiers
G	GéCO	Génération COopération
	GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
	GPN	Gestion et Protection de la Nature
I	IAA	Industries AgroAlimentaires
	IAE	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
	IFREMER	l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
	IGREF	Ingénieur du Génie Rural des Eaux et Forêt
	INA P-G	Institut National Agronomique Paris-Grignon
	INP	Institut National de Polytechnique de Toulouse
	INRA	Institut National de Recherche Agronomique
	ISA	Institut Supérieur d'Agriculture
	ISARA Lyon	Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes
	ISPA	Institut Supérieur des Productions Animales
	ITA	Institut Technique Agricole
	ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
	ITIAPE	Institut des techniques de l'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace
J	JNCI	Journées Nationales de la Coopération Internationale
	JRCI	Journées Régionales de la Coopération Internationale
L	LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
	LFI	Loi de Finances Initiale
	LPA	Lycée Professionnel Agricole
	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
M	MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
	MAEE	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
	MIL	Module d'Initiative Locale
	MFR	Maison Familiale Rurale
O	OFQG	Office Franco Québécois de la Jeunesse
	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
	ONEA	Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole

P	PA	Productions Animales
	PAIO	Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation
	PCEA	Professeur Certifié de l'Enseignement Agricole
	PCRD	Programme Cadre pour la Recherche et le Développement technologique
	PEDR	primes incitatives pour l'encadrement doctoral et les travaux de recherche
	PER	Pôles d'excellence rurale
	PH	Production Horticole
	PIRRP	Plan Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides (2006 - 2009)
	PLP	Professeur de Lycée Professionnel
	PNDAR	Programme National Pluriannuel de Développement Agricole et Rural
	PNNS	Plan National Nutrition Santé
	PPE	Plan de Performance Énergétique
	PPP	Partenariat Public Privé
	PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
R	REA	Responsable d'Exploitation Agricole
	RED	Réseau d'Éducation au Développement
	RESEDA	Réseau d'Éducation pour la Santé, l'Écoute et le Développement de l'Adolescent
	RMT	Réseau Mixte de Technologie
	RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
S	SFD	Service de Formation et de Développement
	SNA	Système National d'Appui
	SPNF	Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole
	SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
	STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (bac techno)
T	TB	Technologie-Biologie
	TV	Technologies Végétales
U	UBP	Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand
	UMT	Unité Mixte Technologique
	UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
	UNREP	Union Nationale Rurale d'éducation et de Promotion
	UPI	Unité Pédagogique d'Intégration
V	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
Z	ZNA	Zone Non Agricole

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP

Tél. : 01 49 55 48 03

www.portea.fr

Septembre 2009

